

2020-2021



Communauté de communes du Pays de Nay



Angaïs
Arros de Nay
Arthez d'Asson
Asson
Baliros
Baudreix
Bénéjacq
Beuste
Boeil-Bezing
Bordères
Bordes
Bourdettes
Bruges-Capbis-
Mifaget
Coarraze
Haut de Bosdarros
Igon
Lagos
Lestelle-Betharram
Mirepeix
Montaut
Nay
Pardies-Pietat
Saint-Abit
Saint-Vincent

 Pays de Nay
Communauté de communes



Sommaire

P. 4 LE MOT DU PRÉSIDENT

P. 5 TEMPS FORTS 2012

P. 6 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN BREF

p. 7 INSTITUTION ET SERVICES

• L'institution

Coopérations CCPN/Communes d'Arbéost, Assat, Ferrières et Narcastet

Dématérialisation des actes administratifs

• Les services

Organigramme

Mise en place des entretiens professionnels

ACMO – Document unique

Adhésion à la prestation « Maintien dans l'emploi/reclassement » du CDG

Adhésion aux services urbanisme intercommunal et voiries-réseaux de l'APGL

Accueil stagiaires

Formation

Action sociale

• Finances/budget

Budget 2012

Étude financière et fiscale

• Communication

Nouveau logo de la Communauté de communes

Nouveau site internet

Journal « Les Infos »

p. 14 DÉVELOPPEMENT

• Économie

Acquisitions foncières

Volet économique SCoT

Requalification du PAE Monplaisir

Étude de développement artisanal et commercial

Convention de partenariat avec MCC-bat

Journées européennes des métiers d'art

• Tourisme

Activités et services

Développement touristique : convention avec la Région, le

Département et le Syndicat mixte du Grand Pau

Mise en place de parcours pêche

Itinéraires de randonnée

• Aménagement de l'espace

SCOT du Pays de Nay

Avis de la CCPN sur les PLU

Contrat d'axe ferroviaire

Projet véloroute

SIG communautaire

• Habitat

Règlement communautaire habitat

Charte architecturale et paysagère

PIG Home 64

Résidence Terre d'Envol

Permanences ADIL 64

• Culture

Prise de compétences optionnelles et projets culturels

Cinéma - Étude de faisabilité

Enseignement musical

Mise en réseau de la lecture publique

Arts plastiques et contemporains

Patrimoine industriel

Aide à la restauration du patrimoine rural non protégé

Valorisation touristique du patrimoine

p. 26 SERVICES AUX PERSONNES

Service de portage des repas à domicile

Mise en place d'un service de transport à la demande

Projet d'action sociale intercommunale

P. 29 JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Activités jeunes

Vie associative

p. 31 PISCINE NAYEO

Reprise en régie de la piscine Naye

Événementiels 2012

Investissements et entretien

Budget

Nouveaux supports de communication

p. 34 PETITE ENFANCE

p. 35 ENVIRONNEMENT

• Déchets :

Ouverture de la déchetterie d'Asson

Réhabilitation CET Bénéjacq

Compostage individuel

Renouvellement marché gestion des déchetteries

Mise en place de la collecte des Films agricoles usagés (FAU)

Collecte des cartons des professionnels

Test réemploi des encombrants en déchetterie

Bilan nouveau système de collecte des déchets

Animations scolaires – Visites sites déchets

Participation au programme prévention des déchets

• Assainissement

SPANC :

- Contrôles des nouvelles installations d'assainissement non collectif

- Point sur les diagnostics ANC

Fusion syndicats

Schéma directeur eau

Pluvial

p. 44 CYBER-BASE

P. 47 GLOSSAIRE DES SIGLES

Directeur de publication :

Christian Petchot-Bacqué

Conception et réalisation :

Apic 05 59 84 82 32

Crédit photos : CCPN



Christian Petchot-Bacqué,
Président de la Communauté
de communes du Pays de Nay

Le Mot du Président

Plusieurs faits marquants ont ponctué, l'an passé et ces derniers mois, la vie de notre Communauté de communes.

2012, c'est bien sûr l'année du changement de nom de la communauté: nous sommes devenus la «Communauté de communes du Pays de Nay». Un changement de nom, et de logo, n'est jamais anodin, pour une collectivité publique comme pour une entreprise ou une association.

Nous nous sommes tous reconnus dans ce nouveau nom.

Un autre fait marquant et toujours important dans la vie d'une communauté, c'est la possible extension de la CCPN à quatre nouvelles communes: pour Arbéost et Ferrières, ce devrait être en 2014, pour Assat et Narcastet dans les années suivantes, 2015 si possible.

Les travaux du SCoT ont également démarré en 2012.

Nous mesurons tous le chemin parcouru depuis le milieu des années 2000. Enfin, 2012 aura aussi été l'année d'ouverture de deux nouveaux services et équipements: le transport à la demande et la déchetterie d'Asson, ainsi que celle de la reprise en gestion directe de la Piscine Naye. L'exemple de Naye est essentiel. Il montre qu'une collectivité publique peut se donner les moyens de gérer en direct un tel équipement, qui accueille un public important. Dans notre cas, cette reprise de Naye a été facilitée par le travail continu de mutualisation de nos services et compétences techniques.

Ce sont donc ce qu'on appelle des faits marquants, qui ressortent immédiatement dans un bilan annuel d'ensemble. Ils symbolisent et traduisent également l'investissement quotidien, parfois moins voyant, de chacun, élus et services, dans les actions et les projets du territoire, au service des habitants et des usagers. C'est aussi ce que je tiens à saluer ici. Bien cordialement,

Christian Petchot-Bacqué

Temps forts 2012

- ✓ Au 1^{er} janvier, la Communauté de communes de la Vath-Vielha devient la Communauté de communes du Pays de Nay.
- ✓ 30, 31 mars et 1^{er} avril, journée européennes des Métiers d'Art
- ✓ 1^{er} avril, reprise de la gestion de la Piscine Nayeo en régie directe.
- ✓ 10 avril, organisation du Salon des loisirs du Pays de Nay.
- ✓ 2 juillet, ouverture de la déchetterie d'Asson.



Déchetterie d'Asson



Piscine NAYEO



Artisanat

La Communauté de communes

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMPTE

- 58 délégués titulaires et 56 délégués suppléants.
- Le Bureau est constitué de 24 membres.
- 11 vice-présidents forment l'Exécutif, responsables chacun d'une commission de travail.

EN 2012, ONT EU LIEU

- 20 réunions de l'Exécutif
- 6 réunions du Conseil communautaire (27/02, 10/04, 18/06, 23/07, 08/10, 17/12), avec adoption de 138 délibérations
- 9 réunions de Bureau (16/01, 20/02, 02/04, 04/06, 02/07, 05/09, 24/09, 01/10, 03/12).

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commissions	Nbre de réunions
Bâtiments	5
Environnement-déchets	4
Tourisme (1)	3
Communication	4
Finances et administration générale	5
Culture, jeunesse et sports	8
Développement économique et emploi	8
Petite enfance	2
Habitat logement	4
Aménagement de l'espace	5
Services aux personnes	3

(1) Les réunions tourisme sont organisées dans le cadre du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

ONT ÉGALEMENT ÉTÉ ORGANISÉS :

- 1 réunion d'information à l'attention des secrétaires de mairie du territoire, le 26 janvier.
- 3 séminaires élus:
 - Culture, le samedi 11 février
 - Urbanisme, le mercredi 7 mars
 - Commerce, le samedi 14 avril.

L'institution

COOPÉRATIONS CCPN/COMMUNES D'ARBÉOST, ASSAT, FERRIÈRES ET NARCASTET

Dans le cadre des projets de Schéma départemental de la coopération intercommunale, en cours d'élaboration, quatre communes ont exprimé leur intention d'adhérer à la Communauté de communes du Pays de Nay:

- les communes d'Arbéost et de Ferrières, membres de la Communauté de communes du Val d'Azun
- les communes d'Assat et de Narcastet, membres de la Communauté de communes de Gave et Coteaux.

La Communauté de communes du Pays de Nay a rendu un avis favorable à l'extension de son périmètre, dans le respect de la volonté de chacun et sur la base d'un projet de territoire partagé (délibérations 2012-6-2 et 2012-6-3 du 17 décembre 2012).

Les différentes commissions de travail de la CCPN ont été ouvertes aux représentants des 4 communes concernées. Ceci leur permet de s'approprier dès à présent le projet de territoire du Pays de Nay, ainsi

que des thématiques ou des projets pour lesquels elles manifestent un intérêt spécifique (délibération 2012-1-3 du 27 février 2012).

Le libre choix des commissions a été laissé à chaque commune, dans la limite habituelle et pratique d'un représentant par commission.



Vallée de l'Ouzom

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

La transmission en Préfecture des actes soumis au contrôle de légalité peut désormais s'effectuer par voie électronique. Cette démarche est fondée sur le volontariat des collectivités.

La CCPN a choisi de recourir à ce dispositif et a passé une convention avec la Préfecture à cette fin, en date du 2 mars 2012.

Ce dispositif permet de télétransmettre instantanément à la Préfecture les actes soumis au contrôle de légalité et de recevoir, en temps réel,

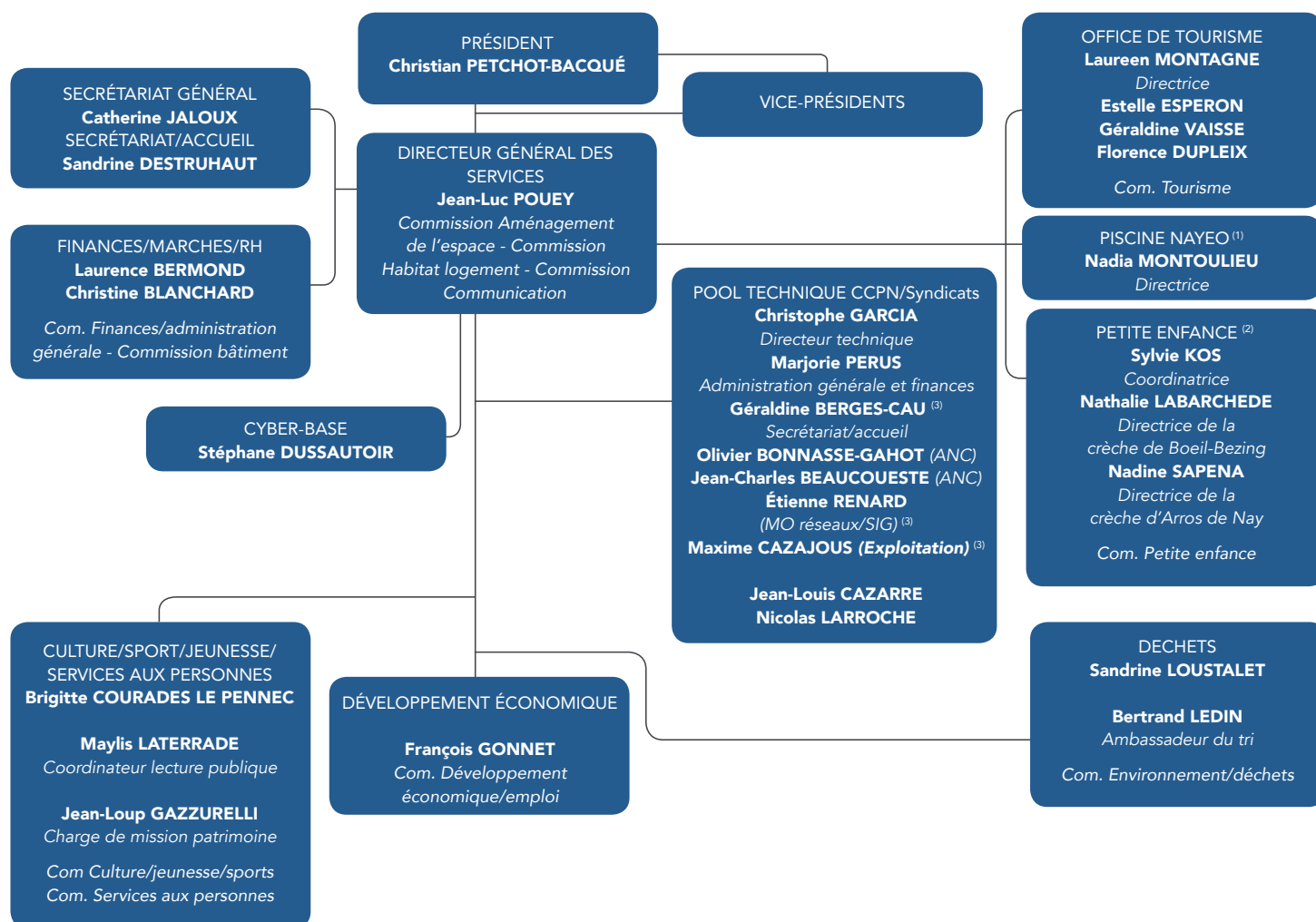
l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

La Communauté de communes télétransmet ses actes depuis le mois d'avril 2012. Ont ainsi été transmises 116 délibérations pour l'année 2012.

Les services

Au 31/12/2012, l'effectif mutualisé de la CCPN était de 56 agents et de 51,12 ETP (équivalent temps plein).

L'organigramme de la CCPN est aujourd'hui le suivant:



(1) **Piscine NAYEO:**

Accueil/secrétariat: Céline DUPONT, Emilie LARROUSSE, Delphine LAURENT

MNS: Alexandra CANTIN, Gérald DUCHET, Thibault GENDRE, Corinne MASSELIN-CARREROT, Guillaume STOKER

Agents techniques: David BOUZIGUES, Catherine CONSTANT, Danièle ROCHIER

(2) **Petite enfance:**

Crèche d'Arros de Nay: Béatrice BASCOU, Céline BRANENS, M. Dominique BUZY, Maïder CALONGE, Pascale LAVIGNE DU CADET, Nathalie MATHIEU, Monia POUMADERE, Régine SOUBIELLE, Aurélie VILLACAMPA

Crèche de Boeil-Bezing: M. Elisabeth BLAZQUEZ, Morgane BOUILLET, Emilie BUN, Lydie DUPUI, Célia FERNANDES, Solange GACHEN, Laurence GONCALVES-FUGAREU, Catherine LASSALLE, Delphine MARTINEZ, Sarah PEREZ

(3) **Agents SAPAN**

MISE EN PLACE DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Les collectivités qui le souhaitent peuvent, à titre expérimental et pendant 3 ans, substituer à la notation un entretien professionnel.

La finalité générale de l'entretien professionnel est d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent, au regard de critères préalablement définis.

L'entretien professionnel est conduit chaque année par le supérieur hiérarchique direct de l'agent. Il porte principalement sur:

- les résultats professionnels obtenus et la détermination des objectifs pour l'année à venir
- la manière de servir de l'agent
- les acquis de l'expérience professionnelle
- les besoins de formation de l'agent
- les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

Par délibération du 18/06/2012, la CCPN a donc décidé d'instaurer les entretiens professionnels à partir de l'année 2012 pour l'ensemble des agents de la CCPN, fonctionnaires et agents non titulaires dont le contrat est égal ou supérieur à un an.

DOCUMENT UNIQUE RISQUES PROFESSIONNELS

Afin de procéder à une démarche aboutie relative à la santé, la sécurité et la prévention au travail, la Communauté de communes a engagé en 2012 un recensement des risques professionnels entourant les conditions de travail du personnel avec la collaboration du prestataire SOCOTEC pour une aide à la méthodologie et l'accompagnement de la démarche. Cette prestation permettra de procéder à l'évaluation des risques professionnels afin de mettre en place un plan de prévention: le Document Unique.

Cette évaluation comporte un inventaire des

risques identifiés dans chaque unité de travail de la collectivité.

Ce document devra être conçu pour être:

- le point d'amorce de la démarche de prévention,
- pleinement utile à la définition d'un plan d'action de prévention.

L'aide financière du Fonds national de "prévention" (FNP) de la CNRACL a été obtenue pour la conduite de cette démarche (délibération du 17/12/2012).

ADHESION À LA PRESTATION "MAINTIEN DANS L'EMPLOI/RECLASSEMENT"

Le Centre de Gestion met à disposition des collectivités en relevant une prestation d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement des fonctionnaires présentant une inaptitude à l'exercice de leurs fonctions.

Cette prestation prévoit l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (juristes, ergonomes, "préventeurs", assistants sociaux) qui proposera une solution globale à la situation d'inaptitude, après étude du contexte professionnel, médical et social.

La fourniture de cette prestation par le Centre de Gestion n'appelle aucune participation financière supplémentaire car cette dernière est intégrée à la cotisation déjà versée par la collectivité.

Par délibération du 23/07/2012, la CCPN a donc adhéré à cette prestation "Maintien dans l'emploi/Reclassement" du Centre de Gestion.

ADHESION À L'APGL

Par délibération du 23/07/2012, la CCPN a décidé d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale afin de bénéficier de l'assistance du service d'urbanisme intercommunal et du service Voirie-Réseaux.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

La Communauté de communes accueille régulièrement des stagiaires, dans le cadre de leur cursus de formation, afin de leur permettre de se familiariser avec la vie professionnelle et d'acquérir une expérience pratique venant en complément de leur cursus.

Une convention signée entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la CCPN permet alors de définir les objectifs et les finalités du stage, les dates, la durée hebdomadaire, les conditions d'accueil et d'encadrement, ainsi que le montant de la gratification si l'étudiant peut y prétendre (stages d'une durée égale ou supérieure à 2 mois).

En 2012, la Communauté de communes a ainsi accueilli

- 11 stagiaires à la structure multi-accueil de Boeil-Bezing, sur un total de 21 semaines et 7 stagiaires à la structure multi-accueil d'Arros de Nay, sur un total de 19 semaines (formations d'assistante maternelle, BEP Sanitaire et social, bac pro Soins et

services à la personne, découverte professionnelle 3^e, préparation éducateur de jeunes enfants et auxiliaire de puériculture).

- 6 stagiaires à l'Office de tourisme du Pays de Nay, sur un total de 23 semaines (formations de bac pro services aux personnes, BTS tourisme, BTS communication, formation agent de comptoir et LES).

- 3 stagiaires à la piscine Naye: un stagiaire dans le cadre d'une formation de maître nageur sur 8 mois, et 2 élèves de classe de 3^e sur 2 semaines, dans le cadre de la découverte du métier de maître nageur et de l'environnement piscine.

- 2 stagiaires au siège de la Communauté de communes: 13 semaines pour l'un dans le cadre d'un Master 1 Développement durable, aménagement, société et 8 semaines pour l'autre dans le cadre d'une formation de conseiller en économie sociale et familiale.

FORMATION

En 2012, 131 journées de formation ont été organisées, pour la plupart par le CNFPT, dans le cadre de la cotisation annuelle versée par les collectivités et leurs établissements publics (formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, préparations concours, habilitations électriques,...).

13 de ces journées ont été programmées dans le cadre du plan de formation mutualisé.

Le CNFPT a annulé 7 formations en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits, et a refusé 5 inscriptions les groupes étant complets.

26 agents ont été concernés par une ou plusieurs formations.

Parmi eux:

- 4 agents ont suivi une formation d'intégration de catégorie C.

- 3 agents ont suivi une préparation à un concours (technicien, technicien principal, attaché).

- 4 agents ont bénéficié de formations payantes : « habilitation électrique » organisée par l'APAVE, pour trois agents des services techniques, « secourisme » pour un agent des crèches.

ACTION SOCIALE

• Chèques déjeuner

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les agents de la Communauté de communes bénéficient de chèques déjeuner d'une valeur faciale de 6€, avec prise en charge par la collectivité de 50 % de ce montant.

Au 1^{er} janvier 2013, 53 agents bénéficient de cette prestation.

• CNAS

La Communauté de communes est adhérente au Comité national d'action sociale (CNAS) depuis le 1^{er} janvier 2012.

33 agents, parmi les 58 que compte la CCPN en 2012, ont bénéficié d'au moins une prestation, pour un total de 6 451 € versés. Les prestations les plus sollicitées sont celles liées aux enfants: rentrée scolaire, Noël, garde de jeunes enfants, séjours vacances enfants,...

Le taux de retour de l'année 2012 est de 82 % (ratio entre le montant des cotisations et le total des prestations versées aux agents). Ce taux est supérieur au taux de retour national (77,43 %) et identique à celui du département.



Les services

BUDGET 2012

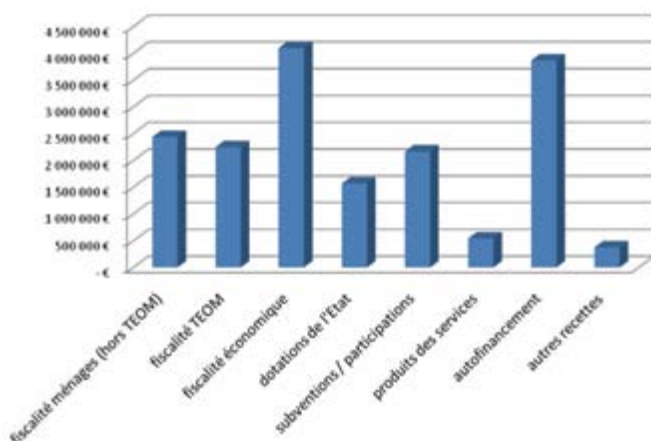
Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors du Conseil communautaire du 27 février 2012.

Le budget a été voté le 10 avril 2012 pour le budget principal et les sept budgets annexes de la Communauté de communes.

L'exécution de ces budgets a donné lieu en cours d'année à 4 décisions modificatives et un virement de crédit sur le budget principal, une décision modificative et un virement de crédit sur le

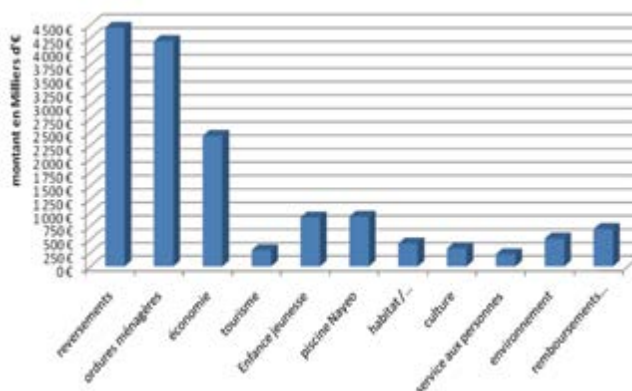
budget annexe Office de tourisme, 2 décisions modificatives sur le budget annexe SPANC, une décision modificative sur le budget annexe zone communautaire de Baudreix, 2 décisions modificatives sur le budget annexe Piscine Naye, une décision modificative sur le budget annexe PAE Monplaisir, une décision modificative sur le budget annexe extension du PAE Monplaisir, 2 décisions modificatives sur le budget annexe ZAE de Coaraze.

D'OÙ VIENT L'ARGENT



fiscalité ménages (hors TEOM)	2 439 543 €
fiscalité TEOM	2 245 526 €
fiscalité économique	4 097 528 €
dotations de l'État	1 568 754 €
subventions/participations	2 166 375 €
produits des services	544 069 €
autofinancement	3 866 600 €
autres recettes	375 187 €

LES PRINCIPALES ACTIONS



versements	4 446 982 €
ordures ménagères	4 199 149 €
économie	2 431 569 €
tourisme	302 434 €
enfance jeunesse	911 775 €
piscine Naye	925 257 €
habitat/aménagement de l'espace	422 200 €
culture	333 897 €
service aux personnes	224 675 €
environnement	517 000 €
remboursements d'emprunts	695 027 €
économie :	
dépense budget principal	873 569 €
budget annexe réhabilitation de zone	186 000 €
acquisitions et aménagement de foncier économique	1 372 000 €

Les comptes administratifs ont été votés lors du Conseil communautaire du 25 mars 2013.

Sur le budget principal, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2012 se sont élevées à 10 924 660 euros, les recettes de fonctionnement à 13 025 597 euros. Les dépenses d'investissement se sont établies à 1 544 134 euros, les recettes d'investissement à 1 424 752 euros.

Finances et budget

ÉTUDE FINANCIÈRE ET FISCALE

La CCPN a lancé en 2012 une consultation pour réaliser une étude financière et fiscale comportant 2 volets:

- L'étude de la mise en place d'un nouveau «pacte financier et fiscal» entre la CCPN et ses communes;
- La réalisation du dossier d'extension de périmètre de la CCPN à 4 communes.

Cette étude a été confiée au cabinet «FCL – Gérer la Cité» (75).

• Volet 1

L'objectif général du volet 1 de cette étude est la mise en place d'un nouveau «pacte financier et fiscal» entre la CCPN et ses communes.

Les principes ou objectifs suivants sont mis en avant:

- répondre aux besoins budgétaires et de développement de la CCPN, tout en respectant ses ratios financiers, d'épargne notamment
- répondre aux besoins budgétaires et de développement des communes
- garantir une solidarité effective ou améliorée entre communes.

Les champs d'étude seront les suivants:

- analyse financière rétrospective et prospective des budgets communautaire et des communes
- bilan de la TPU et des versements aux communes
- proposition d'un nouveau système de versement et simulations de montants, de critères et de répartition.

• Volet 2

Quatre communes limitrophes, membres de deux autres communautés de communes, souhaitent adhérer à la CCPN:

- les communes d'Assat et de Narcastet, membres de la Communauté de communes Gave et Coteaux,
- les communes d'Arbéost et de Ferrières, membres de la Communauté de communes du Val d'Azun, situées dans le département voisin.

Ce volet de l'étude permettra de constituer le dossier d'extension de périmètre, afin d'apprécier principalement:

- son incidence générale au plan des équilibres financiers généraux de la CCPN, ainsi qu'en termes juridiques (compétences, périmètres syndicaux, modes de gestion et contrats en cours, personnels...).
- les modalités et incidences financières et

patrimoniales de reprises de compétences et d'équipements en termes de charges

- les modalités et incidences de cette modification de périmètre sur les taux et ressources fiscales communautaires
- les modalités et incidences de cette modification de périmètre sur les dotations communautaires, et notamment la DGF
- les modalités et incidences de cette modification de périmètre sur le plan des versements aux communes.



Communication

NOUVEAU LOGO

En 2011, le Conseil communautaire a approuvé le choix du nouveau nom de la Communauté de communes, devenue « Communauté de communes du Pays de Nay ».

Une fois cette modification réalisée, un nouveau logo a été adopté.

La lettre N symbolise à la fois le N de Nay, le piémont et la montagne. Les carrés représentent la

thématique patrimoniale (bastides et Maison Carrée...).



Ce logo, rose et gris, a été décliné en différentes couleurs selon la structure: bleu et vert pour l'Office de tourisme, bleu et jaune pour la piscine Nayeo et vert pour le Syndicat d'assainissement du Pays de Nay.

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la Communauté de communes - www.paysdenay.fr - est en ligne depuis le mois de mars 2013.

Cette refonte du site internet a été confiée à la société EKKO Communication.

L'objectif était de dynamiser et développer le site internet conçu en interne en 2010.

Dans les nouveautés, figurent notamment une vision à 360° du territoire et, en page d'accueil, un zoom sur les principaux projets communautaires et leur avancement. Les possibilités de paiement en ligne pour les usagers vont également être développées.

Avec la refonte simultanée des sites internet de l'Office de Tourisme et de la Piscine Nayeo, la visibilité du territoire du Pays de Nay sur le Net est désormais assurée.



JOURNAL « LES INFOS »

Le journal de la CCPN, « Les Infos », est paru à 3 reprises en 2012, aux mois de février, juin et novembre.

Les thématiques majeures ou d'actualité étaient les suivantes:

- février 2012: Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- juin 2012: Reprise de Nayeo
- novembre 2012: Résidence Terre d'Envol

Le Journal de la CCPN est réalisé avec l'assistance de l'agence Apic.

Économie

Acquisitions foncières

La CCPN a acquis une parcelle de 9 675m² à Bénéjacq, après préemption par la commune, parcelle mitoyenne du PAE de Monplaisir. L'acquisition de cette parcelle permettra l'extension de la zone pour l'accueil d'activités économiques, en projet depuis 2005 (délibération du 10 avril 2012). Dans le cadre de la convention de concours technique du 23 avril 2010 signée avec la SAFER, la Communauté de communes du Pays de Nay, a demandé à celle-ci d'exercer son droit de préemption sur une parcelle située sur Coarraze, pour l'accueil d'activités économiques (délibération du 22 juillet 2012).

La CCPN a également procédé à des avances budgétaires au profit des communes de Bénéjacq et Coarraze, représentant le prix d'acquisition par les communes après préemption (délibération du 18 juin 2012):

- commune de Bénéjacq: 141 985 €
- commune de Coarraze: 333 092 €.

Volet économique du SCoT

Les travaux du SCoT du Pays de Nay ont débuté au mois de juillet 2012.

La CCPN a créé deux ateliers spécifiques, pour l'économie (y compris commerce et tourisme), et pour l'agriculture. Ces ateliers se sont réunis aux mois de juillet 2012, décembre 2012 et mai 2013.

Parallèlement, la CCPN a engagé une démarche

de création d'un club des entreprises locales. Une 1^{re} réunion avec les entreprises s'est tenue le 5 février 2013.

Requalification du Parc d'Activités Économiques Monplaisir

En 2012, la CCPN a finalisé le budget, le marché et le plan de financement de cette opération.

Le montant prévisionnel de l'opération, inscrit au budget 2013 de la Communauté de communes, est de 165 020€ HT, pour une réalisation des travaux en 2013 (délibérations des 25 mars et 1^{er} juillet 2013).

Étude de développement artisanal et commercial

Dans le cadre de l'étude pour élaborer un schéma d'organisation commerciale et une opération collective de modernisation (OCM), et suite à trois ateliers organisés avec les artisans et les commerçants (les 10 juillet 2012, 10 septembre 2012 et 29 octobre 2012), la création d'une Association des artisans et des commerçants du Pays de Nay a été proposée.

Les échanges avec l'UC Nay la Dynamique et les commerçants des communes limitrophes ont souligné l'intérêt stratégique de cette démarche. Dans ce contexte, la CCPN a décidé d'accompagner cette évolution par un appui à la structuration et au développement d'actions nouvelles complétant les démarches d'animation déjà réalisées (délibération du 17 décembre 2012).



PAE Monplaisir

Convention de partenariat entre la CCPN et MCC-bat (délibération du 27/02/2012)

L'organisme de formation MCC-bat, basé à Tarbes, spécialisé dans les formations auprès des artisans et des auto-entrepreneurs dans les métiers du bâtiment, a renouvelé sa proposition de partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) afin de mettre en place une formation de 5 jours. En 2011, 19 artisans du bâtiment avaient suivi ces journées de formation et un magazine «initiatives travaux» avait été publié et distribué dans tous les foyers de la Communauté de communes.

La formation 2012 a visé les thèmes suivants:

- comptabilité, gestion au quotidien de l'entreprise
- technique de vente
- accessibilité des personnes à mobilité réduite des ERP, les contraintes tous corps d'État, les objectifs 2015
- introduction à l'étanchéité à l'air, thermographie.

En complément, les entrepreneurs ont pu bénéficier d'une publication dans un magazine gratuit de promotion des artisans du BTP du territoire.

30, 31 mars et 1^{er} avril

1^{re} édition sur le Pays de Nay des Journées européennes des métiers d'art. Une première sur le Pays de Nay, avec 12 artisans d'art et artistes du territoire communautaire, le Lycée des Métiers d'Art à Coarraze, ainsi que 4 sites de visite emblématiques du Pays de Nay (Musée du Béret, Sonnaillies Daban, Teinturerie Lepère, et Musée de l'Industrie à la Maison Carrée), mettant en valeur ces savoir faire traditionnels qui caractérisent le territoire communautaire.

Organisée en partenariat avec la Chambre des Métiers des Pyrénées Atlantiques, cette manifestation a connu une bonne fréquentation tout au long du week-end et a conforté de l'intérêt, tant touristique que purement économique d'une opération.



Lycée des Métiers d'Art à Coarraze

Tourisme

ACTIVITÉS

Porte d'entrée et vitrine du territoire communautaire, l'Office de tourisme accueille et renseigne les visiteurs. Il œuvre également à la promotion de l'offre locale.

Le 3^e volet de ses activités consiste en l'accompagnement des professionnels dans leurs démarches pour développer leur activité et générer des retombées.

Promotion de l'offre locale

Accueils de presse: 3 accueils de presse (un magazine britannique, 2 webzines Voyages et Tourisme français).

Relations Presse: préparation et envoi d'un dossier de presse auprès de la presse régionale et nationale.

Animation des réseaux sociaux (Facebook, Flick'R): en moyenne 180 articles sur la page Facebook de l'Office de tourisme.

Publicités et salons touristiques:

- salon du Tourisme Mahana à Toulouse
- stand sur Grand Prix automobile de Pau
- stand sur le village Tour de France à Pau
- salon des Comités d'entreprises à Pau
- stand sur la Foire du Béret à Nay
- encarts publicitaires sur les suppléments de l'été

Sud-Ouest et la Dépêche du Midi Hautes-Pyrénées: opération menée en partenariat avec les prestataires locaux.

Refonte du site Internet de l'Office de tourisme: www.tourisme-bearn-paysdenay.com

Envoi de newsletters grand public: 4 envois en moyenne auprès d'un listing de 442 contacts
- Envois hebdomadaires (mois d'été) et bi-mensuels (hors saison) de l'agenda des manifestations, auprès d'un listing de 750 contacts.

Coordination et mise en place d'un événementiel à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (2 animations organisées en partenariat sur le week-end): pour la seconde édition de cette manifestation, une centaine de personnes sur chaque animation.

Partenariat

- Une opération de promotion, sous forme d'un publipostage avec séjour, a été menée conjointement avec l'Office de tourisme de Laruns et le Comité Départemental du Tourisme Béarn Pyrénées/Pays basque, et une autre, sous forme d'encart publicitaire commun, avec les offices de tourisme de Béarn des Gaves et de Cœur de Béarn.



Journées européennes du Patrimoine:
balade contée dans les bastides

SERVICES

Liste des hébergements disponibles tenue à disposition et aide à la recherche d'hébergements selon les demandes des touristes (capacité d'accueil, durée, période de vacances, équipements disponibles, tarifs, etc.).

Mise en place d'idées journées par type de clientèle et par saison : 12 idées séjour développées et proposées à l'accueil de l'Office de tourisme.

Depuis l'été 2013, mise en place d'une billetterie proposant à la vente les activités de loisirs et de découverte du Pays de Nay.

Démarchage et organisation de l'accueil de groupes (clubs et autocaristes) : 20 groupes accueillis en 2012 – 1 séjour programmé chez un voyageur (Autocariste des Landes).

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX SERVICES, POUR ET AVEC LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES DU PAYS DE NAY

Coordination des manifestations

- Ce travail sur la durée a été mis en route fin 2012, avec les organisateurs de fêtes et de manifestations. Il s'agit d'établir un calendrier commun des manifestations pour éviter, autant que faire se peut, des chevauchements de dates, mais aussi de servir d'intermédiaire pour rationaliser les moyens ou pour des achats groupés. Un rendez-vous annuel est fixé au mois d'octobre chaque année.
- Un relais auprès de la presse locale est également

proposé aux organisateurs de manifestations à rayonnement communautaire.

Organisation de sorties découverte de l'offre locale pour les prestataires touristiques locaux,

- organisation du Salon des loisirs du Pays de Nay (10 avril 2012) : 40 personnes venues l'après-midi pour se renseigner sur les activités proposées sur le Pays de Nay, accueillies par 14 prestataires touristiques locaux. Le matin, rencontre entre prestataires touristiques et partenaires institutionnels.

Accompagnement des hébergeurs pour la mise en place d'un système de réservation de l'hébergement sur Internet

Organisation d'ateliers e-tourisme, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme Béarn Pyrénées/Pays Basque : créer son site (20 personnes, dont 15 du Pays de Nay), e-reputation (10 personnes).

Accompagnement des hébergeurs, pour le reclassement des hébergements.

- Sensibilisation des hébergeurs aux différents labels, dont Nature 64, pour offrir des services et équipements aux randonneurs

Organisation d'apéritifs d'accueil, en été, à Nay et à Lestelle-Betharram, au cours desquels les prestataires touristiques sont invités à présenter leur activité aux touristes en séjour : plus de 800 personnes accueillies sur 6 dates.

Accueil des Offices de Tourisme du 64 et 65 : 86 personnes présentes le matin et 110 personnes l'après-midi.



Atelier e-tourisme « créer son site internet » (novembre 2012)



Sortie découverte de l'offre locale « patrimoine industriel »



Foire aux dépliant des Pyrénées-Atlantiques
Accueil des Offices de Tourisme Lestelle-Betharram



Apéritifs d'accueil du Pays de Nay

Tourisme

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : CONVENTION AVEC LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT ET LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU

Une convention Tourisme a été mise en place avec le Syndicat Mixte du Grand Pau, le Département, et la Région, posant les bases d'un travail partenarial avec le Grand Pau, pour développer des offres touristiques communes.

Des axes prioritaires structurants en matière de politique touristique territoriale se sont dégagés :

- Structuration des activités de pleine nature
 - Itinérance.
 - Professionnalisation de l'organisation touristique.
- Cette convention ouvre droit à des cofinancements Département et Région sur des projets structurants, pour la période 2012/2013 (délibération n° 2012-5-5 du 8 octobre 2012).

MISE EN PLACE DE PARCOURS PÊCHE

La valorisation de la filière halieutique représente un enjeu important pour le territoire du Pays de Nay.

L'Office de tourisme communautaire a engagé une démarche autour du label Pêche 64, en accédant au label, et en mobilisant régulièrement les socioprofessionnels locaux autour de ce label. Ce sont donc aujourd'hui plusieurs hébergeurs du Pays de Nay qui sont titulaires du label Pêche 64.

Dépositaire de la carte de pêche, l'Office de tourisme communautaire délivre annuellement 140 cartes de pêche, dont 66 % à la clientèle touristique.

Initié en 2009, le programme d'aménagement de coins de pêche sur les sites du Baniou à Baudreix, et celui de l'Ouzom à Asson, a repris.

Ce programme consiste en l'équipement de ces sites avec des panneaux d'information et des panneaux réglementaires jalonnant les parcours, la matérialisation de 2 emplacements de stationnement pour le parcours de l'Ouzom, l'aménagement du site du Baniou pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (matérialisation et stabilisation cheminement, construction et pose d'un sentier bois de 50ml), la mise en place de caches à poissons dans le Baniou, un programme tri-annuel de gestion piscicole avec la mise en place de pêches électriques sur chacun des sites.

Un troisième projet avait été présenté en 2010, relatif à l'aménagement de postes de pêche labellisés Tourisme et Handicap sur le lac de Baliros. Ce projet, non retenu sur cette tranche d'intervention, sera étudié en 2013/2014, à proximité immédiate de la véloroute.

Ce seront donc, à terme, 4 coins de pêche, avec celui de Montaut déjà existant, qui pourront être proposés à la clientèle touristique en séjour sur le Pays de Nay, en réponse à la demande tant des pêcheurs occasionnels à la recherche d'un poste de pêche, que des personnes à mobilité réduite à la recherche de loisirs adaptés, et des pêcheurs confirmés, avec un parcours sportif, créant ainsi une politique d'accueil à part entière pour ces clientèles.



Pêche Gave de Pau

ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Le territoire du Pays de Nay réunit les conditions de réalisation d'une offre d'itinéraires de randonnée de qualité.

En 2014 sera mise en place une nouvelle offre de randonnées non motorisées, enrichie du passage de la véloroute, et ponctuée de découvertes du patrimoine bâti local.

Cette offre Rando reprendra en large partie les sentiers de promenades et randonnées actuels, mais indiquera plus clairement les types de randonnées proposés: VTT, randonnée pédestre, randonnée en montagne, randonnée équestre, VTC, etc., ce qui permettra également de s'adresser à des publics nouveaux, en développant des séjours spécifiques autour de ces offres.

Pour la réalisation de cette offre Rando qualifiée, la Communauté de communes du Pays de Nay a confié à un prestataire (CartoSud) une mission de finalisation des sentiers et de schéma d'implantation

de la signalétique de randonnées non motorisées. Cette mission s'achèvera au printemps 2014.

Gestion du PLR

Les travaux d'entretien des sentiers du PLR (actuellement 23 boucles et 240km de sentiers balisés) sont suivis par la société Pyrénées Nature, dans le cadre d'un contrat de prestation avec la CCPN.

En 2012, la Communauté de communes a consacré un budget annuel de 48763€ TTC à l'entretien du PLR et aux reprises de balisage et de signalétique. Les travaux d'entretien ont été réalisés en 2012 par les sociétés Pépinière Environnement et Davys Jeune.

Guide Rando PLR

Disponible auprès de l'Office de tourisme communautaire au prix de 5€.



Les sentiers de promenades et randonnées

Aménagement de l'Espace

SCoT du PAYS DE NAY

L'arrêté préfectoral fixant le périmètre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Nay est paru le 30 janvier 2012.

La CCPN a arrêté les modalités de la concertation pour le SCoT par délibération du 27 février 2012.

L'année 2012 a donc vu le démarrage des ateliers et travaux du SCoT du Pays de Nay.

La 1^{re} phase des travaux du SCoT est celle de l'élaboration du diagnostic du SCoT, d'une durée d'une année environ.

6 ateliers participatifs ont été constitués:

- développement économique (dont Tourisme et Commerce)
- agriculture

- démographie, habitat et urbanisme
- transports et déplacements
- équipements et services
- environnement/climat (dont Eau/Assainissement).

Les premiers ateliers se sont tenus au début du mois de juillet 2012, à la CCPN. La deuxième série d'ateliers a été organisée au mois de décembre 2012.

À l'issue du diagnostic, la phase suivante des travaux du SCoT portera sur les enjeux du PADD. Le SCoT du Pays de Nay devrait être élaboré sur une durée de 4 ans.

Les contenus et comptes rendus de ces ateliers sont consultables sur le site internet de la CCPN, rubrique Accueil/Projets/SCoT.

AVIS DE LA CCPN SUR LES PLU

La CCPN a rendu en 2012 son avis sur les PLU des communes d'Arros de Nay, Boeil-Bezing, Nay et Pardies-Piétat, en application de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme (délibérations du 8 octobre 2012). Dans le cadre du SCoT et de l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme, elle a également rendu un avis sur la révision simplifiée du PLU de la commune de Bordes (délibération du 17 décembre 2012).

CONTRAT D'AXE FERROVIAIRE

Par délibération du 23 juillet 2012, la CCPN a décidé de prendre en considération l'opération comprenant la réalisation d'une passerelle et d'aménagements urbains en vue du projet de gare de Bordes, dans le cadre du contrat d'axe ferroviaire. La CCPN assurera à ce titre le portage des réserves foncières du projet de gare.

VÉLOROUTE

L'année 2012 a vu les communes concernées délibérer sur le tracé de la véloroute tel qu'arrêté par la CCPN (délibération du 17 octobre 2011). La réalisation de la véloroute par le Conseil général est prévue sur les années 2014-2015.

SIG communautaire

Une convention de partenariat avec le GIP ATGeRi et le Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques a été approuvée par le Conseil communautaire le 27 février 2012, dans le cadre du projet de Système d'information géographique (SIG) de la CCPN.

Le GIP propose aux collectivités d'Aquitaine l'accès gratuit via Internet à une visionneuse cartographique du territoire mise en place dans le cadre du projet PIGMA (Plateforme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine).

Ce partenariat permettra à la CCPN de disposer de données numériques supplémentaires pour son SIG.

PRODUCTION SIG 2012 - 2013

Transport à la demande :

- réalisation d'une carte avec les points d'arrêts et de destination pour les flyers distribués aux usagers.

OT :

- aide pour l'utilisation de Géoportail et les outils IGN.

SAPaN/SEPPaN :

- émission quotidienne de cartes des réseaux pour les DT/DICT
- émission de plans sous fonds IGN pour les marchés publics eau et assainissement
- échanges des données avec les bureaux d'études le SDIS64
- mise en ligne sur le guichet unique (réforme anti endommagements) des réseaux EU AEP, pour une consultation par les déclarants et les exécutants de travaux.

PROJECTIONS SIG 2014 - 2015

Travail de fond pour le SIG Métier AEP/Assainissement :

Dès réception des données cadastrales, vectorielles et labellisées par la DDFIP en mars 2014 :

- intégration du SIG Eau développé lors du SDAEP de 2012,
- refonte du SIG Assainissement élaboré sans calage ni géoréférencement en 2010.

Animation du SIG Communautaire proprement dit et développement :

- développement de la partie urbanisme et développement économique
- mise à jours des données, extensions des besoins et production de cartes

Habitat

RÈGLEMENT COMMUNAUTAIRE HABITAT

L'année 2012 a vu la CCPN se doter d'une compétence spécifique en matière d'habitat. Jusqu'alors, la compétence de la CCPN dans le domaine de l'habitat se limitait à la réalisation d'une OPAH.

Le Conseil communautaire a donc approuvé la mise en place d'un règlement d'intervention pour le soutien des projets d'habitat d'intérêt communautaire (délibération du 10 avril 2012).

La Commission Habitat de la CCPN a pris connaissance de l'avancement et des différentes simulations des projets lors de ses réunions des 23/06/2010, 16/12/2010, 16/06/2011, 8/12/2011 et 8/03/2012.

L'objectif général de ce règlement est de mettre en place une intervention de la CCPN qui puisse contribuer à jouer un effet de levier facilitant la réalisation des projets de logements locatifs portés par les communes. Le règlement d'intervention est construit autour de quatre axes de projets et d'intervention financière possibles:

- rénovation des logements communaux,
- aides à l'acquisition (avances),
- aides à la production de logements sociaux neufs ou en acquisition-amélioration,
- aides à la rénovation des résidences principales des propriétaires occupants et bailleurs.

Les règles essentielles d'application et de fonctionnement de ce règlement communautaire habitat sont les suivantes:

- définition conjointe du projet d'habitat commune/CCPN,
- instruction des dossiers par la Commission Habitat de la CCPN,
- cohérence avec le règlement d'intervention habitat du Conseil général,
- plafonnement des aides de la CCPN.

Un budget estimatif moyen de 250 000 € par an sur 3 ans a été simulé. Pour rappel, l'engagement financier total de la CCPN pour l'OPAH s'est établi à 140 000 € par an environ.

Le 1^{er} projet de logement soutenu par la CCPN, dans ce cadre, est celui de la commune de Montaut (rénovation du presbytère pour la réalisation d'un logement locatif conventionné), au travers d'une subvention de la CCPN de 15 000 € (délibération du 17/12/2012).

CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Les réflexions autour du projet de charte architecturale et paysagère du Pays de Nay se sont poursuivies en 2012, animées par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). L'objet d'une telle Charte est de mettre en place un cahier de recommandations, permettant aux communes de s'appuyer sur des

orientations partagées et applicables dans la gestion de l'urbanisme quotidien et pour un certain nombre de problématiques autour du paysage et de l'architecture. Il s'agira donc, concrètement, d'un outil pédagogique et opérationnel, (charte, fiches-actions, document de sensibilisation des professionnels et du public...). Très liée aux travaux du SCoT, cette charte devrait être approuvée fin 2013.

PIG HOME HABITAT

En partenariat avec l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) et les communautés de communes, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques a mis en place une série de mesures destinées à permettre de mieux accompagner des personnes dans l'amélioration de leur logement. Ce programme d'action et d'aides se dénomme « Programme d'intérêt général (PIG) Home 64 ». Les priorités d'intervention sont l'amélioration des performances énergétiques des logements, le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé et l'adaptation des logements en faveur du maintien à domicile. Sont concernés les propriétaires occupants et bailleurs éligibles aux critères de l'ANAH.

En accompagnement de ce dispositif d'aides, et dans le cadre de son règlement habitat, la CCPN peut accorder une subvention complémentaire des aides de l'ANAH et du Conseil général, représentant 5 % du montant des travaux subventionnables par l'ANAH.

Le PACT Béarn Bigorre est chargé de l'animation et de l'application de ce programme d'aides pour la Communauté de communes du Pays de Nay.

RÉSIDENTIE TERRE D'ENVOI

La CCPN a approuvé sa participation financière au budget de fonctionnement de la Résidence Terre d'Envoi à Bordes, pour un montant annuel de 10 000 € (délibération du 10 avril 2012).

PERMANENCES ADIL 64

L'ADIL 64 (Agence départementale d'information sur le logement des Pyrénées-Atlantiques) tient une permanence d'information au siège de la Communauté de communes, à Bénégacq, le 2^e et le 4^e mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00.

L'ADIL 64 est une association loi 1901, agréée par le Ministère chargé du Logement.

Elle appartient à un réseau de 76 centres d'information sur l'habitat répartis sur le territoire.

La vocation et l'originalité de l'ADIL consistent à offrir au public en un seul lieu un conseil juridique, fiscal, financier complet et totalement gratuit en matière de logement. En 2012, l'ADIL 64 a donné 116 consultations au siège de la CCPN.

Culture



École de musique

En 2012, les études et les projets culturels menés dans le cadre du Contrat communautaire de développement, par le Service Culture Jeunesse et Sports, ont fait l'objet d'un séminaire spécifique des élus le 11 février, avant que le Conseil communautaire ne statue sur la prise de compétence culture le 10 avril 2012 dans les domaines:

- de l'enseignement musical en lien avec l'association École de musique du Pays de Nay.
- du patrimoine
- des arts plastiques et contemporains en lien avec l'association Nay'Art
- de la lecture publique en lien avec les bibliothèques communales et la Bibliothèque Départementale de Prêt.

D'un point de vue général, l'engagement de la

Communauté dans des projets et actions culturels est justifié par:

- Un enjeu résidentiel et social : la culture constitue un des services «résidentiels» importants d'un territoire, aux côtés de l'offre éducative, de l'offre de santé, de l'offre d'équipements sportifs...
- Un enjeu d'aménagement urbain : les services et actions culturels participent à la structuration et à l'animation des centres-bourgs et des communes.
- Un enjeu de développement : la culture entre dans les facteurs d'attractivité (économique et résidentielle) d'un territoire. Elle nourrit de nombreux liens avec le développement touristique, notamment pour le patrimoine. Ses liens avec la vie et le secteur associatifs sont essentiels, à l'exemple du dynamisme associatif culturel qui caractérise le territoire du Pays de Nay.

CINÉMA

La restitution définitive de la deuxième phase de l'étude de faisabilité, menée dans le cadre du Contrat communautaire de développement par les cabinets HEXACOM et IOSIS en 2011-2012, incorporant les éléments

architecturaux et financiers, a eu lieu le 31 janvier 2012. Il en ressort deux éventualités pour la construction d'une salle de cinéma de 220 places localisée sur Nay : soit dans l'ancienne Usine Berchon réhabilitée (budget estimatif: 2883109€ HT),

soit avec construction d'une structure sur un autre site (budget estimatif : 1 824 081 € HT).

Parallèlement à cette étude, a été lancée une demande de protection des usines Berchon au titre des Monuments Historiques.

ENSEIGNEMENT MUSICAL

L'année 2012 a été marquée par la prise de compétence «Adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale et soutien à l'association d'enseignement musical à vocation intercommunale». Suite à cette prise de compétence, une convention cadre a été signée avec le Conseil général et l'École de musique intercommunale.

Cette convention fixe les objectifs et détermine les modalités techniques et financières qui permettent de répondre aux exigences de la Charte de l'éducation musicale. Le Département assurera un accompagnement et une assistance technique et pédagogique et versera une subvention à la structure.

Le comité de suivi et le comité de pilotage valideront les projets ainsi que le budget.

Une convention d'objectifs et de moyens a également été signée entre l'école de musique et la CCPN fixant les engagements respectifs entre les deux parties.

La Communauté de communes soutient le

fonctionnement et aide la structure par le développement des actions suivantes:

- Différents cours: éveil musical, formation musicale et de pratiques instrumentales, auprès de tout public, les jeunes, les enfants et les adolescents constituant la cible prioritaire.
- Développement des classes d'ensemble pour favoriser la pratique collective.
- Animations en milieu scolaire.

La CCPN versera à l'association, sur une durée de trois ans, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25000€ et une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 €.

En 2012, l'école comptait 139 élèves initiés par 9 professeurs.

La formation musicale s'organise en deux cycles de quatre années chacun. Douze instruments sont enseignés dont quatre nouveaux instruments cette année : la trompette, la harpe celtique, la guitare basse et la guitare électrique. Deux concerts pédagogiques ont eu lieu en milieu scolaire.

Culture

LECTURE PUBLIQUE

La compétence d'intérêt communautaire prise le 10 avril 2012 permet d'engager la mise en place d'un réseau de lecture publique au niveau communautaire, en lien avec les communes.

Le libellé de la compétence est le suivant:

« Mise en réseau de la lecture publique:

- coordination du réseau: appui personnalisé et assistance aux équipes en place (personnels communal et bénévole),
- développement et mutualisation des collections par une politique d'acquisition communautaire,
- Informatisation des bibliothèques et organisation de la circulation des collections et des documents sur l'ensemble des communes de la communauté,
- mise en place d'une politique d'animation culturelle autour du livre et du développement du multimédia. »

Le programme d'actions, estimé à 230 000 € sur trois ans, avant subventions, prévoit:

- le recrutement d'un coordinateur de réseau qualifié dans les métiers du livre,

- l'acquisition de collections qui seront mutualisées
- l'informatisation des neuf bibliothèques existantes et la circulation des collections
- la mise en place et la coordination d'un programme culturel.

Au mois de février 2013, Maylis Laterrade, bibliothécaire territoriale, a été recrutée par la CCPN pour mettre en place et coordonner le réseau.



Bibliothèque d'Arros de Nay

ARTS PLASTIQUES ET CONTEMPORAINS

Dans le cadre du volet culture du Contrat communautaire de développement, la Communauté de communes s'est engagée dans « la réalisation d'une étude de faisabilité pour conforter les activités de la Minoterie, gérée par l'Association Nayart, dans une dimension territoriale ».

Le Centre d'Art Contemporain labellisé « Pôle Ressource » par le Conseil général et son artothèque constituent un équipement unique dans le département. La programmation proposée montre l'art contemporain dans sa diversité et sa richesse auprès de tous les publics.

L'étude s'est concrétisée en 2011 par la réalisation d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Dans le but de pérenniser les projets d'actions préconisés dans cette démarche et de prendre en compte la pluralité des projets développés sur le territoire autour des arts plastiques, la CCPN s'est dotée par délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2012 d'une compétence « Soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains ». Ainsi, une convention d'objectifs triennale entre l'association Nayart et la Communauté de communes du Pays de Nay formalisant l'engagement des deux parties, a été signée.

Une subvention annuelle de 5 000 euros permettra

d'assurer une aide au fonctionnement de l'association et plus particulièrement de pérenniser le programme d'animation en relation avec les publics enfants et jeunes.

L'association s'engage à réaliser des actions convenues dans le partenariat, marquant de manière concrète les orientations de l'association dans les domaines suivants:

- visite de la Minoterie
- ateliers d'arts plastiques enfants
- l'art hors les murs
- ateliers de lecture et d'écriture.

Un programme annuel sera présenté par l'association chaque année afin de concrétiser les objectifs et les projets d'action.



Exposition Nay'art

PATRIMOINE INDUSTRIEL

Réseau patrimoine industriel

Le réseau mis en place en 2012 est désormais organisé en trois groupes de travail thématiques : « actions collectives », « visibilité » et « recherche ». Un programme d'actions a ainsi été proposé, autour de la mise en place d'une stratégie de communication, de la création d'un événementiel et du référencement des ressources patrimoniales de chaque membre.

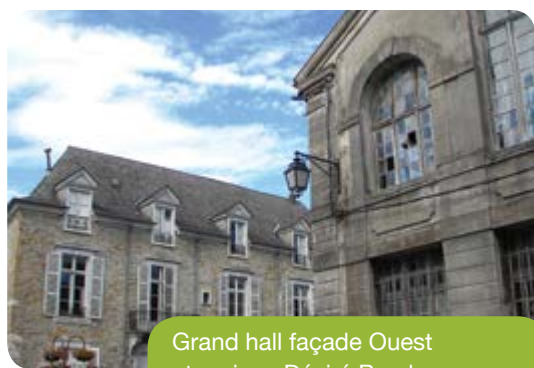
Restauration de la forge d'Arthez d'Asson

Des échanges ont été organisés avec la Société Hydro-Electrique du Midi, propriétaire du site, la commune d'Arthez d'Asson et les propriétaires riverains afin d'organiser au mieux la découverte du site de la forge. Un chantier de dévégétalisation du site a ainsi été planifié, sur lequel pourra se greffer un programme de consolidation des vestiges.

Usines Berchon

La CCPN et la Ville de Nay, actuelle propriétaire du site, ont d'un commun accord adressé un dossier de demande de protection du hall Berchon au titre des monuments historiques. Cette démarche devrait permettre de conférer à l'édifice un prestige certain et d'obtenir des aides complémentaires pour sa restauration. La délégation permanente de la Commission régionale du patrimoine et des sites a reconnu à ce stade l'intérêt architectural et historique de l'édifice. Cette première étape franchie, le dossier devra désormais être présenté en séance plénière de la même commission.

À terme, ce bâtiment emblématique pourrait abriter des équipements culturels structurants pour le Pays de Nay et sa ville-centre.



Grand hall façade Ouest
et maison Désiré Berchon

Rapprochement avec l'association Camp de Base de Ferrières

Une convention de partenariat a été signée le 9 octobre 2012 avec l'association Camp de Base de Ferrières. Ce rapprochement doit permettre la réalisation en commun d'une signalétique d'interprétation autour des mines de fer de Baburet. L'ensemble des sites de l'ancienne filière sidérurgique de la vallée de l'Ouzom pourra



Fontaine de Montaut



Portail roman Boeil-Bezing

ainsi être intégré dans un itinéraire de découverte touristique.

Acquisition de collections

Plusieurs habitants du territoire ont effectué des dons à la CCPN. À Mirepeix, un atelier complet d'ébénisterie datant des années 1920 a ainsi pu être récupéré avec l'aide de la commune. La présence de plusieurs machines fabriquées à Nay même rend ce don particulièrement précieux. Des documents d'archives de diverses entreprises ont également été transmis. À terme, ce fonds sera susceptible d'intégrer un centre d'interprétation du patrimoine.

AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ

La CCPN a adopté un programme d'aide à la restauration pour tous les autres sites diffus dans l'ensemble des communes (lavoirs, fontaines, petits bâtiments ruraux...). Un budget de 30000 € sur trois ans doit permettre de soutenir des projets de restauration, communaux notamment, dans le cadre d'une démarche de valorisation de ce patrimoine auprès du public (délibération n° 2012-5-2 du 8 octobre 2012).

VALORISATION DU PATRIMOINE

Signalétique d'interprétation

La mise en place d'une signalétique d'interprétation sur l'ensemble du Pays de Nay, afin de valoriser les différents éléments de son patrimoine, a été étudiée en 2012. Disposée le long de parcours de découverte, dont trois seront intégrés au futur plan local de randonnées (Asson, Arthez d'Asson, Pardies-Pietat), cette signalétique s'adressera aussi bien aux visiteurs qu'aux résidents du territoire. Afin de valoriser au mieux l'identité du territoire, le choix des sites remarquables et des thématiques abordées sera fixé en étroite concertation avec les communes.

Jeu autour du patrimoine

Valoriser le patrimoine, c'est aussi le rendre attrayant pour les jeunes générations. C'est ainsi que le service Culture, Jeunesse et Sport et l'Office de Tourisme communautaire ont développé un jeu mêlant découverte du patrimoine et enquête policière. Disponible à l'Office de Tourisme et largement diffusé au public, il propose aux enfants de 8 à 12 ans de rejoindre la « FBI » (Force Béarnaise d'Investigation!) et de partir sur les traces de mystérieux voleurs dans l'univers des bastides durant les années 1900. La collecte des indices se fait par l'observation de détails architecturaux. Le jeu a été inauguré avec succès à Nay et Lestelle-Betharram.

Service de portage de repas à domicile

Pour sa deuxième année de fonctionnement, le service de portage de repas a totalisé 10600 repas.

Les 65 bénéficiaires inscrits sont répartis sur 17 communes de notre territoire.

Ces personnes ont le libre choix du nombre de jours et de la durée d'adhésion au service.

En effet, la souplesse de fonctionnement du service permet de commander les repas pour tous les jours de la semaine ou seulement pour quelques jours, au retour d'une hospitalisation ou uniquement pour le week-end.

Les repas sont préparés par la Société Ansamble et le portage assuré par la Société Âge d'Or Services.

Ils sont livrés avant le repas de midi.

Les bénéficiaires ont le choix entre deux menus et passent leurs commandes pour trois semaines.

Les régimes alimentaires sans sel et pour personnes diabétiques sont pris en compte.

Ce service répond à un réel besoin des bénéficiaires qui, pour la plupart, vivent seuls, sont isolés, ne peuvent plus se déplacer pour effectuer les achats alimentaires ou ne sont plus en capacité de préparer leurs repas.

Les demandes d'inscriptions pour des bénéficiaires de retour au domicile après une hospitalisation augmentent, en lien avec les services sociaux et les médecins.

Les repas sont servis aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes invalides, en situation d'handicap et convalescentes sans limitation d'âge.

Les dossiers d'inscription sont à retirer dans les mairies ou à la Communauté de communes et à renvoyer à la Communauté de communes.

Les repas peuvent être commandés pour tous les jours ou uniquement certains jours et pour la durée choisie par le bénéficiaire. Ils sont livrés le matin et le vendredi après-midi pour les repas du week-end.

Ils sont conditionnés en portion individuelle, dans des barquettes à conserver au réfrigérateur et à réchauffer au micro-ondes ou par tout autre moyen.

Le prix du repas comprenant la livraison à domicile est de 8,50 €.

Des aides peuvent être apportées aux bénéficiaires de l'APA, certains CCAS peuvent intervenir ainsi que le Conseil général au titre de l'aide sociale.



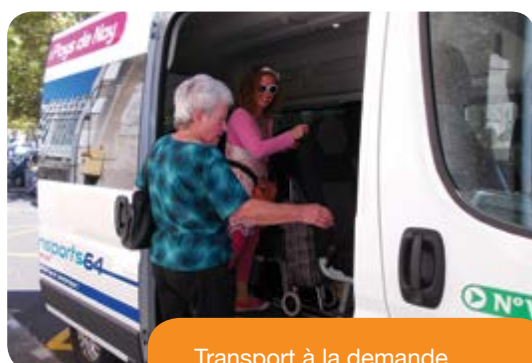
Portage de repas à domicile

Transport à la demande

En 2012, la CCPN a finalisé la mise en place du service de transport à la demande.

Le Conseil général a accordé la délégation de compétences en matière d'organisation du transport à la demande et une convention a été signée, en décembre 2012, entre la CCPN et le Département (délibération n° 2012-5-1 du 8 octobre 2012).

Le service régulier de transport collectif à la demande s'adresse à tout public. Il fonctionne sur tout le territoire du Pays de Nay, sur réservation, et dessert les principaux pôles d'intérêt locaux (centre bourg, marchés, offre médicale, services administratifs...) et permet un rabattement vers les lignes régulières du Conseil général et la gare SNCF.



Transport à la demande

Dénommé «Le Petit Bus du Pays de Nay», ce service, ouvert au mois de mai 2013, fonctionne à la demande, sur réservation à effectuer auprès de la centrale de réservation des transports départementaux.

Le territoire est découpé en deux zones qui sont desservies du lundi au samedi.

Des points de prise en charge sont fixés et signalés dans les 24 communes, des points de destination sont répartis sur les communes de Nay, Coarraze, Bénéjacq, Bordes et Arros de Nay.

Les personnes de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite sont prises en charge à domicile et déposées auprès des services de santé, des services publics et des commerces, à proximité des points de destination.

Les enfants et adolescents de 11 à 17 ans peuvent voyager seuls avec une autorisation parentale. La tarification est de 2 € l'aller.

Ce service de transport à la demande fait l'objet d'une prestation externalisée (marché public de services) d'une durée d'un an, renouvelable une fois, avec la Société VORTEX.

Deux véhicules de moins de 9 places (accessibles aux personnes à mobilité réduite) sont mis à disposition du prestataire chargé du transport.

Les modalités d'accompagnement du Conseil général sont les suivantes:

- subvention à hauteur de 100 % pour l'achat de deux véhicules de moins de 9 places, accessibles aux personnes à mobilité réduite, plafonnée à 30 000 € TTC par véhicule.
- prise en charge par le Département de 50 % du déficit d'exploitation restant à charge de la Communauté de communes.
- prise en charge par le Département de 50 % des coûts de conception et d'impression des supports d'information des usagers.
- La centrale de réservation départementale assure, outre la gestion des réservations et l'information des usagers, un suivi statistique des services et apportera une aide à la facturation aux communautés de communes.

Le coût annuel pour la CCPN, pour la première année de fonctionnement (investissement véhicule compris) s'établit à 57 000 € environ.

Projet d'action sociale intercommunale

La démarche d'appui et d'accompagnement proposée par Mairieconseils pour l'approche d'un projet social intercommunal a été conduite en 2012.

La première phase a consisté en la réalisation d'un autodiagnostic par les communes concernant la vie sociale sur leur territoire.

Le double objectif était de recenser les différents acteurs et actions sur la commune et de sensibiliser l'ensemble des élus aux préoccupations sociales.

La seconde phase a permis de consolider l'autodiagnostic avec le constat des professionnels et les bénévoles locaux de l'action sociale.

Ces acteurs locaux dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de l'action sociale, des personnes âgées et handicapés sont venus compléter le témoignage des élus.

La troisième phase a permis au groupe de pilotage de réaliser une synthèse générale.

Celle-ci a consisté à comparer et mettre en commun le regard des élus, des acteurs locaux et institutionnels afin de retranscrire la pluralité de l'action sociale sur le territoire.

Cette synthèse présentée aux acteurs locaux et

institutionnels sollicités durant la démarche, a eu lieu le 27 septembre 2012 à la CCPN.

Des constats ont été établis dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la scolarité, du vieillissement, de la santé, du monde associatif et du logement.

Deux groupes de travail ont été constitués d'acteurs locaux et institutionnels:

- un groupe dédié à la petite enfance, enfance et jeunesse,
- un groupe dédié à l'accompagnement au vieillissement.

Le premier groupe s'inscrit dans la dynamique des Assises de la Jeunesse organisées par le Conseil général (novembre 2012).

Le deuxième groupe travaillera en accord avec les orientations du Schéma départemental de l'autonomie 2013-2017.

Il s'agira ensuite pour la Communauté de communes d'engager un travail pour préciser les éventuelles compétences intercommunales nécessaires à la mise en place de nouvelles actions.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Dans le cadre de sa politique jeunesse et suite au diagnostic effectué dans ce domaine, sur le territoire, la CCPN et le Conseil général ont cosigné un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour une période de 4 ans (2012-2015).

Le C.E.J (dispositif de la Caisse Nationale d'Allocations familiales) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La CCPN était déjà engagée dans le volet enfance pour les structures petite enfance (crèches).

LES ACTIONS RETENUES POUR LE VOLET JEUNESSE RÉPONDENT AUX OBJECTIFS SUIVANTS

- améliorer et développer les activités de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires pour les plus de douze ans. (cf. le Passeport Activités Jeunes pour les 12/17 ans)
- accompagner la mise en place de camps de vacances pour les 13/17 ans
- faciliter la formation BAFA et BAFD (animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs) pour les jeunes habitants le territoire
- développer et rendre accessible l'information relative aux activités de loisirs et de jeunesse
- accompagnement technique auprès des communes dans la mise en place de projet jeunesse.

Activités réalisées en 2012 (délibérations n° 2012-1-13 du 27 février 2012, n° 2012-3-3 du 18 juin 2012 et n° 2012-6-11 du 17 décembre 2012):

Le « Passeport Activités Jeunes » pour les 11/17 ans organisé par l'Association Évasion Pyrénéenne de Baudreix s'est déroulé sur 5 semaines, dont 4 semaines en juillet, du 9 au 27 juillet et une en août du 20 au 31.

78 enfants et jeunes ont choisi 5 d'activités sportives et culturelles parmi les 11 proposées: Canoë-Kayak, Rafting, Spéléologie, Escalade, Jeux à la piscine, Ludothèque, Accrobranches, Randonnée

équestre, Laser Quest, animations multimédias, Baignade à la Base de Loisirs de Baudreix. La majorité des activités se déroulent sur le territoire et sont encadrées par des prestataires locaux.

Le Passeport a également été programmé, pour la première fois, pendant une semaine lors des vacances de Toussaint. 11 jeunes ont participé, de nouvelles activités comme le baptême de plongée et le bowling leur ont été proposées.

L'accueil s'effectue en ½ journée et journée.

L'aide de la CCPN (5 819 €) a permis à l'association d'embaucher une animatrice, de louer un véhicule et de financer une partie des activités.

Le Séjour Multi-Activités en montagne, organisé par l'Association Les Gais Montagnards d'Asson, s'est déroulé à Baudéan (65) du 11 au 22 juillet, dans un camping.

Les 40 participants scindés en deux groupes, « les 10/13 ans » et les « 14/17 ans », ont découvert des activités de plein air en montagne, spéléologie, randonnées, balade vélo, tir à l'arc, piscine, ski ou roller sur herbe, thalasso.

L'aide accordée par la CCPN, d'un montant de 1000 euros, permet à l'association, gérée par des bénévoles, d'alléger le coût du séjour (350 €) et de faciliter ainsi le départ en vacances de ces jeunes.



Sortie Rafting

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE



Escrime

Séjour SURF organisé par la Maison de l'Ado de Coarraze

La Communauté de communes a accordé une aide à la commune de Coarraze afin qu'un groupe de huit jeunes du territoire puissent bénéficier du même tarif (105 euros) que les jeunes coarraziens dans le cadre d'un séjour surf. Ce séjour s'est déroulé à Hendaye du 20 au 23 août, dans un camping, en pension complète, pour un groupe de 24 jeunes.

L'aide accordée par la Communauté de communes,

d'un montant de 2 500 euros, a permis de louer un véhicule supplémentaire, d'embaucher une animatrice et de financer une partie de l'activité.

Formation BAFA-BAFD

L'aide accordée dans le cadre des formations BAFA et BAFD (formations d'animateurs et de directeurs des centres de vacances et de loisirs), d'un montant de 200 euros pour le stage théorique et 300 euros pour le stage de perfectionnement, a permis à 13 jeunes du territoire d'entamer ou de terminer

la formation BAFA et à une animatrice de commencer sa formation de direction de centre de vacances.

La plupart d'entre eux ont effectué leur stage pratique au sein des structures de loisirs du territoire.

Cette action permet à des jeunes du territoire de s'engager dans cette formation et facilite les embauches des associations locales qui gèrent les structures d'accueil de loisirs.

Le montant total des aides pour l'année 2012 est de 2 700 euros.

VIE ASSOCIATIVE

Soutien aux associations

En 2012, la répartition des subventions de la CCPN aux associations a été la suivante (délibération n° 2012-1-11 du 27 février 2012):

Onze associations sportives ont bénéficié des aides accordées pour un montant total de 5 850 euros:

- La Tribu 64 (Triathlon de Baudreix)
- La Corruda (Course et randonnée en montagne)
- APA 64 (Las Passeyades: course en équipe multisports)
- Cap Raid 64 (Nouste Trail)
- Les Amis du Givré de la plaine de Nay (Givré semi-marathon de Nay)
- Foyer rural de l'Élan Beustois (Tournoi quilles de neuf)
- Los Sautaprats (semaine de la famille Sports/handicap)
- USCN Rugby (Tournoi cadets Cancé)
- USCN Rugby (Tournoi de la Chandeleur: - de 13 ans)
- USCN Pelote (Championnat de France Pala et Chistera Joko Garbi)
- Oxypur (La Mourleuse).

Dix associations culturelles ont bénéficié des aides accordées pour un montant total de 9400 euros:

- Association AMDAC (soirée festive et musicale)
- Carnaval Vath-Vielha (animations à Bruges et Nay)
- Musicalagos (spectacle musical gratuit)
- Plain'Ecran (Projections courts-métrages dans le cadre de Festi'art-Nay et Arros de Nay)
- Bordères Sports Culture Loisirs (Frissons à Bordères)
- Chemin des Arts (Festiv'arts)
- Poly-Sons (musiques actuelles, ateliers graphiques et musicaux) manifestation annulée
- Association du théâtre de la Grange (Festival des scènes de la Grange)
- Fer et Savoir Faire (Les bruits de la Vallée)
- Ensemble vocal La Psalette (30 ans de l'association de Chœurs en Bastide).



Escalade



Tir à l'arc

REPRISE EN RÉGIE

L'année 2012 a vu la reprise en gestion directe de la Piscine Nayeo par la CCPN.

Au 1^{er} avril 2012, la CCPN a intégré les agents de la Piscine Nayeo auparavant salariés de la société Com. Sports. La règle de reprise en CDI a été ap-

pliquée. La quasi-totalité de l'équipe a été reprise (2 départs).

En 2012, la piscine Nayeo comptait 11,2 ETP, avec 1 directrice, 5 maîtres-nageurs, 3 hôtesses d'accueil/administratif et 3 agents d'entretien.

DYNAMIQUE COMMERCIALE

La qualité du service est, avec la sécurité des usagers, la priorité de la CCPN dans sa gestion de la piscine Nayeo.

L'objectif est d'assurer un service de proximité et de qualité, à l'écoute des usagers, adhérents et clients. Cet aspect qualitatif de la gestion de la Piscine Nayeo a porté en 2012 sur:

- l'amélioration de la qualité d'accueil et d'écoute des usagers
- l'amélioration du suivi personnalisé des clients
- l'amélioration des informations et affichages internes
- une meilleure gestion de la température des bassins
- la réalisation d'embellissements: peinture espace détente...
- l'amélioration du confort et de service, au quotidien (patères serviettes, savon mousse corps et cheveux...)
- la qualité d'accueil des scolaires et du projet

pédagogique, les scolaires représentant près d'un quart des créneaux

- la création d'un site Internet et d'un Facebook,
- la refonte des dépliants et tickets Comités
- la mise en place des cartes Visite Passion.

En 2012, la piscine Nayeo a réalisé 97 500 entrées, et ce en dépit des arrêts techniques plus longs cette année du fait des travaux réalisés (3 semaines contre 8 à 10 jours habituellement).

Pour mémoire

2009: 81 000 entrées

2010: 86 000 entrées

2011: 85 000 entrées

Propositions candidats DSP pour 2012: 94 000 entrées.

L'école de natation a une fréquentation excellente et croissante (300 inscrits à l'année). Les leçons particulières des MNS peuvent également compléter l'offre d'apprentissage de la natation.



Fête de l'école de natation



Semaine bleue



Soirée Aquazumba



Marche nordique

JOURNÉES/ÉVÉNEMENTIELS 2012

Portes ouvertes samedi 23 juin 2012: Visite guidée du site, circuit training Aquabike, Aquajogging et Zumba, initiation à la marche nordique et découverte de l'espace détente suivi d'un apéritif dinatoire et animation musicale.

Aquathlon: Cette discipline consiste à effectuer 250m de natation enchaînés à 1500m de course à pied sans interruption du chronomètre. 250 collégiens et lycéens béarnais mais aussi girondins participent au Championnat Départemental UNSS d'Aquathlon (30 janvier 2012).

Marche nordique combinée à l'espace détente La marche nordique se pratique à l'aide de deux bâtons, elle renforce les capacités musculaires et cardiaques. Après une heure, voire une heure et demie de marche, l'espace détente permet relaxation et récupération.

Soirée Aquazumba: 50 personnes (le 25 mai 2012)

Semaine bleue: à l'initiative du CLIC Piémont, de nombreuses activités ont été proposées pour cet événement. La Piscine Nayéo, partenaire à cette semaine, a organisé deux séances, de 40 personnes chacune, de découverte de l'aquagym et de l'aquabiking.

Anniversaires: Tous les mercredis après-midi de 14 h à 16 h, de septembre à juin (sauf petites vacances), animation faite par un maître-nageur, jeux inter-villes avec gâteau, boissons et bonbons.

Stage de natation petites et grandes vacances
45 mn dans l'eau tous les matins, deux groupes initiation et intermédiaire/perfectionnement de 12 personnes maximum.

Fête de fin d'année Le père Noël avec des activités dans l'eau et des bonbons.

ACTIVITÉS (AQUAGYM, AQUABIKING, AQUAJOGGING, NATATION ADULTES, JARDIN AQUATIQUE, BÉBÉS NAGEURS)

- Nouveauté 2012 : jardin aquatique (pour les enfants de 3 à 6 ans). Les enfants sont pris en charge, sans les parents, par les maîtres-nageurs, qui effectuent l'ensemble de la séance dans l'eau. Elle permet de familiariser les enfants à l'environnement aquatique par le biais de jeux ludiques et pédagogiques.
- Optimisation des créneaux pour répondre à la demande des abonnés.
- Fidélisation des abonnés (carte d'abonnement).



Aquathlon 20 janvier 2012



Anniversaire tous les mercredis (hors vacances scolaires)



Stage de natation



Le père Noël à l'eau

INVESTISSEMENTS ET ENTRETIEN

En 2012, suite à un audit technique de l'équipement, la CCPN a requalifié en partie la filière hydraulique (débits de traitement, débit des filtres) et renouvelé une partie de matériel (pompes, débitmètres). De plus, cette étude a permis de quantifier les dosages de chlore et de PH pour un traitement plus optimal. Le montant total des investissements réalisés sur la Piscine Nayo s'est élevé à 235 000 € sur 2011-2012.

Les dépenses les plus importantes ont été consacrées à la mise en place de déchloramineurs (47 000 €), à la séparation des bacs tampon (44 000 €), et au changement du système d'encaissement et de contrôle des accès (21 500 €).

RÉSULTATS

- Déchloramineurs : norme = 0,6 mg/l

Les taux sont inférieurs à 0,20 mg/l, contre des pics récurrents de 0,80 mg/l sur les années précédentes.

- Séparation bacs tampons: la différenciation nécessaire des températures entre chaque bassin (sportif/ludique/spa) est désormais atteinte (28° à 32°), contre 0,5° d'écart auparavant.

Ces deux investissements cumulés permettent aujourd'hui à la fois le respect des normes et des économies de fluides (eau + gaz).

Le système d'encaissement et de contrôle d'accès a également été remplacé afin d'avoir un meilleur suivi par rapport aux problèmes de fiabilité et de visibilité rencontrés sur les années 2009-2011.

BUDGET

Le Budget (annexe) de Nayo est au total de:

- 1 277 653 € (fonctionnement)
- 564 439 € (investissement)

Par rapport aux chiffres de la DSP, ce budget

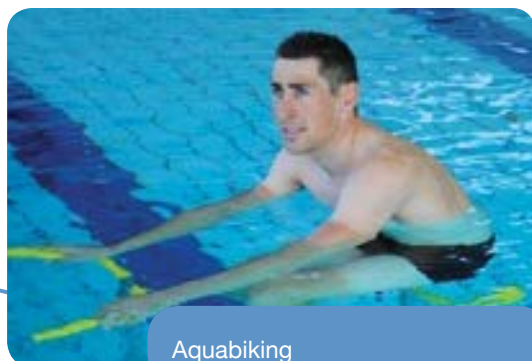
intègre la dette (annuité et amortissements) et les investissements.

Annuité des emprunts de Nayo: 33 9090 €

- amortissements: 47 0584 €.

NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Depuis l'ouverture du nouveau site internet, le nombre de visiteurs oscille entre 1 500 à 1 800 par mois.
- Facebook
- Dépliants et tickets Comités d'entreprise
- Adhésion « Visites Passion ».



Aquabiking



Espace détente



Les structures multi-accueil *Brin d'éveil* et *Arlequin* ont ouvert en 2011 et 2012.

Ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, les structures multi-accueil proposent un accueil collectif, régulier ou occasionnel d'enfants de 2 mois à 4 ans (jusqu'à la 1^{re} scolarisation). Elles sont agréées pour 46 enfants au total. Ce sont des lieux d'éveil et de prévention, où la santé, la sécurité et le bien-être des enfants sont la priorité.

Les demandes d'inscription se font auprès de la coordinatrice Petite Enfance sur rendez-vous.

Toutes les demandes sont ensuite examinées par une commission d'attribution des places de la CCPN, qui a pour objectif de garantir un accès équitable aux structures multi-accueil pour toutes les familles. Une attention particulière est apportée aux familles rencontrant des difficultés (handicap, difficultés d'ordre social...).

En 2012, la commission d'attribution des places s'est réunie en mai et octobre. Elle a attribué au total 22 places.

99 enfants ont été accueillis.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La coordinatrice Petite Enfance et les directrices des structures organisent l'accueil et le suivi des enfants.

Elles encadrent l'équipe, avec laquelle elles élaborent et mettent en œuvre un Projet Pédagogique,

garant d'un accueil et d'une prise en charge de qualité pour l'enfant et ses parents.

Une psychologue et un médecin vacataires apportent leur soutien à l'équipe, dans une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles.

L'EQUIPE

En 2012, l'effectif des agents comptés auprès des enfants a été ajusté : 1 E.J.E. à plein-temps à Arros de Nay au lieu d'1 mi-temps et 2 C.A.P. petite enfance à Boeil-Bezing au lieu de 1,5.

Trois journées pédagogiques ont été organisées à Arlequin comme à Brin d'éveil au cours de l'année. Ces journées de réflexion pour les équipes garantissent une cohérence éducative

au sein des structures. Les membres de l'équipe bénéficient chaque année d'1 à 2 formations de professionnalisation, dans le cadre de la coopération établie entre la CCPN et le CNFPT.

L'information et l'écoute des parents étant essentiels dans le projet des établissements, des réunions de parents se sont tenues dans chaque établissement en mars, juin et octobre.

RÉALISATIONS

Une plaquette Petite Enfance, présentant l'ensemble de l'offre Petite Enfance sur le territoire de la Communauté de communes (crèches et Relais des Deux Gaves) a été réalisée et diffusée.

PROJETS EN COURS

Une permanence modes d'accueil a été étudiée en 2012, pour une mise en place en 2013.

Ce projet, associant le R.A.M. et les structures multi-accueil, vise à simplifier le parcours des parents en recherche d'un mode d'accueil.

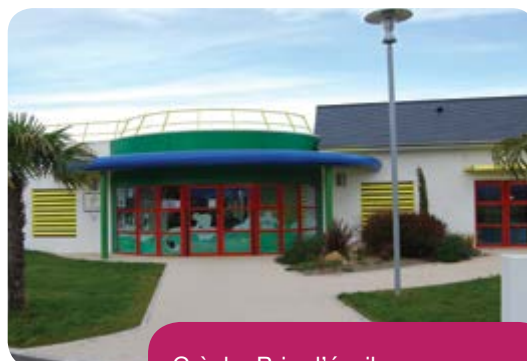
La permanence permettra de dispenser une

information complète et neutre sur l'accueil collectif et l'accueil chez les assistantes maternelles.

L'objectif principal est notamment de valoriser l'accueil chez les assistantes maternelles, souvent considéré par les familles comme mode d'accueil « par défaut ».



Crèche Arlequin



Crèche Brin d'éveil

Déchets

OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE D'ASSON

La déchetterie d'Asson a ouvert le 2 juillet 2012, après 11 mois de travaux (coût: 55 0000 € TTC - Subvention CG64 de 35 %).

La gestion du site est assurée par la société PAPREC. La déchetterie dessert les communes suivantes: Arthez d'Asson, Asson, Bruges-Capbis-Mifaget, Igon, Lestelle-Betharram, Montaut. Une convention a été signée avec le SIRTOM de la Vallée d'Argelès Gazost pour que les communes d'Arbéost et Ferrières puissent accéder au site.

Le site est équipé de la manière suivante:

- 9 bennes à quai: gravats, plâtre, déchets verts (2), tout venant incinérable, tout venant enfouissement, bois, carton, ferraille
- auvent pour déchets électriques et électroniques
- armoire Déchets Diffus Spécifiques
- colonnes verre-papiers-plastiques recyclables.

RÉHABILITATION DU CET DE BÉNÉJACQ

Le projet de réhabilitation du centre d'enfouissement technique (CET) de Bénéjacq a été validé par les élus au mois de janvier 2012 (réhabilitation du CET/démolition de l'usine de broyage) et a été transmis aux services de l'État (DREAL).

Il a ensuite été présenté au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) au mois de septembre 2012.

Le 9 octobre 2012, l'arrêté de réhabilitation définitif a été signé par le Préfet.

La consultation pour le recrutement du maître d'œuvre pour la phase travaux a ensuite été lancée.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Pour la 4^e année consécutive, la CCPN a mis en place une opération de compostage individuel avec animation et distribution de composteurs.

4 demi-journées de distribution ont eu lieu en mars, juin, septembre et novembre 2012.

Les composteurs ont été distribués après les

animations effectuées par Sabrina BACCHIN, chargée de mission compostage au SMTD.

Ces animations ont eu lieu sur l'aire de démonstration compostage mise en place dans les jardins de la Maison de Retraite Saint-Joseph à NAY.

105 composteurs ont été distribués en 2012.

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ GESTION DES DÉCHETTERIES

L'appel d'offres de renouvellement du marché de gestion des déchetteries a été lancé au mois de janvier 2012 avec 2 lots:

Lot 1: exploitation de la déchetterie de Coarraz, de la déchetterie d'Asson, du site à gravats d'Arros de Nay et de la micro-déchetterie de Haut de Bosdarros

Lot 2: transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques.

Ce nouveau marché a été attribué le 1^{er} juin 2012 :

Lot 1: société PAPREC

Lot 2: société RECYDIS



Déchetterie d'Asson



CET de Bénéjacq

MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES FILMS AGRICOLES USAGÉS (F.A.U.)

Au mois de juin 2012, une convention a été signée avec la Communauté de communes Gave et Coteaux pour la récupération des films agricoles usagés (FAU) des professionnels du territoire de la CCPN (agriculteurs-maraichers-horticulteurs) sur les déchetteries de Meillon et de Bosdarros.

Pour la déchetterie de Meillon, les F.A.U acceptés sont:

- les films clairs épais (serres et grands tunnels)
- les films clairs minces de semi-forçage et solarisation (petits tunnels)

- les films de paillage
- les films de maraichage hors sols
- les films minces de couleur pour la paillage-maraichage.

Pour la déchetterie de Bosdarros, les F.A.U acceptés sont:

- les films épais de couleur pour l'ensilage et bâtiment d'élevage
- les films minces de couleur d'enrubannage.

L'accès sur les deux sites est gratuit pour les professionnels.

COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

Suite aux conclusions de l'enquête réalisée en novembre 2011, la CCPN a décidé de mettre en place une collecte spécifique des cartons des professionnels. Une consultation a été lancée en janvier 2012. Le marché a été attribué à la Sté VEOLIA pour 1 an. Cette nouvelle collecte

a débuté au mois d'avril 2012. Une soixante de professionnels du territoire ont signé la convention. Cette collecte qui a lieu chaque jeudi après-midi est financièrement prise en charge par la CCPN.

25 tonnes de cartons de professionnels ont été récupérées entre avril et décembre 2012.

TEST RÉEMPLOI DES ENCOMBRANTS EN DÉCHETTERIE

Dans le cadre de l'étude menée par le SMTD du Bassin Est sur la gestion des bas de quais de déchetterie, une opération test «réemploi des encombrants de déchetteries» a été lancée en collaboration avec différents acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (Emmaus, Recycléco Lescar, Béarn Solidarité et le Relais 64).

Cinq collectivités du SMTD ont souhaité participer à ce projet, dont la CCPN avec la déchetterie d'Asson. Un valoriste a été recruté par le SMTD au mois de novembre 2012 pour 1 an, ayant pour missions les tâches suivantes:

- accueil des usagers avec le gardien de déchetterie
- Présentation du local réemploi: objectifs - intérêts

- Détournement des objets du réemploi vers le local réemploi (container maritime)
- Étiquetage des objets du réemploi
- Pesée des objets du réemploi avant envoi vers les acteurs de l'ESS

- mise en place d'un conteneur maritime pour stocker les objets récupérés

- communication auprès des usagers de la déchetterie d'Asson.

Entre le 19/11/2012 et le 27/12/2012, 3,5 tonnes d'objets ont été détournées de la benne à encombrants et envoyées vers les filières dédiées.



Film agricole



Les encombrants

BILAN NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE DES DÉCHETS

Le 6 juin 2011, le nouveau système de collecte des déchets est entré en fonctionnement sur l'ensemble du territoire de la CCPN (conteneurisation individuelle des foyers porte-à-porte, optimisation des fréquences de collecte, passage du verre en apport volontaire). Un 1^{er} bilan a été effectué en 2012.

Points positifs: la conteneurisation individuelle (plus de propreté dans les rues-augmentation des tonnages valorisés en collecte sélective), la collecte du verre en apport volontaire (tonnages récupérés en 2012 quasiment identiques aux tonnages réalisés

en collecte du verre en porte à porte).

Difficultés rencontrées: l'augmentation des refus de tri, l'incivisme autour des points déchets (points poubelles ou points colonnes à verre).

Points à améliorer: la collecte des déchets au niveau du centre-ville de Nay, l'aménagement des points de regroupement.

Un travail sur les nouveaux zonages TEOM a été effectué à partir de juin 2012, pour une validation en Conseil communautaire (délibération du 8 octobre 2012).

ANIMATIONS SCOLAIRES-VISITES SITES DÉCHETS

Bertrand LEDIN, éco-ambassadeur pour la CCPN, a effectué en 2012 des animations et des visites de centre de tri en collaboration avec différents établissements scolaires du territoire.

École Sainte Élisabeth Nay: Cycle 3 - 48 élèves (animations 24 janvier 2012- 7 février 2012 + visite centre de tri de Sévignacq 31 janvier 2012 + journée portes ouvertes Cap Ecologia 24 mai 2012)

Lycée Technologique Nay-Baudreix: classes de seconde - 31 élèves (visite Cap Ecologia + centre de tri de Sévignacq 5 avril 2012)

École de Haut de Bosdarros: classe unique - 30 élèves (animation 6 mars 2012)

Écoles privées Igon-Montaut: CP-CM2 - 51 élèves (animations 10 avril 2012 - 25 mai 2012 + visite

centre de tri de Sévignacq 10 mai 2012)

École du Fronton Nay: CP-CM2 - 145 élèves (animations 3-6-12-13 avril 2012 + visite centre de tri de Sévignacq 8 et 15 juin 2012)

Collège Henri IV Nay: 9 classes de 6^e - 224 élèves (visites centre de tri de Sévignacq 14-21-22-29 mai 2012, 1er-4-5-7 et 8 juin 2012)

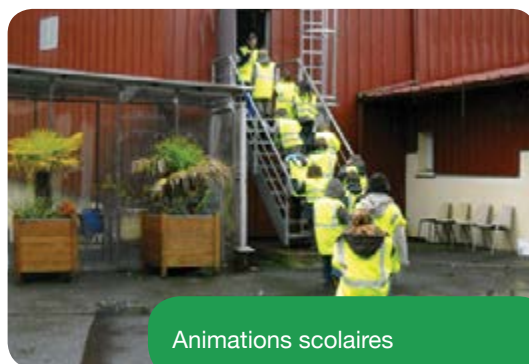
École Angaïs Cycle 2 et 3 - 64 élèves (animations 29 novembre et 13 décembre + visite centre de tri 4 et 6 décembre 2012)

École Arros de Nay CP-CM2 - 69 enfants (animation 15 novembre 2012)

662 enfants ont été sensibilisés au tri et au recyclage des déchets en 2012



École Sainte Élisabeth Nay



Animations scolaires



Collecte des déchets



Nouveau système de collecte

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE PRÉVENTION DÉCHETS

La CCPN a participé à plusieurs actions portées par le SMTD dans le cadre du programme de prévention déchets.

Création d'un service de location et de lavage de gobelets réutilisables

Un travail a été effectué en 2012 pour l'élaboration d'un service qui s'appuie sur un partenariat entre le SMTD, qui fournit les gobelets, et l'association d'insertion par le travail, Béarn Solidarité, qui gère le stockage, la livraison et le nettoyage des gobelets. Les principaux avantages du gobelet réutilisable sont les suivants:

- réduction des quantités de déchets produits lors des manifestations
- réduction de l'effort de nettoyage des sites
- éducation à l'environnement en questionnant chacun autour de l'idée du « jetable/durable ».

Ce système est aujourd'hui opérationnel.

Test couches lavables en crèches

Un projet de test couches lavables en crèche a été proposé par le SMTD à ses collectivités adhérentes. La CCPN a souhaité participer à cette opération en sollicitant les deux crèches de son territoire qui ont répondu favorablement à ce test.

Création d'une aire de démonstration compostage

Le 6 octobre 2012 a eu lieu, en présence des élus et des techniciens, l'inauguration du site de démonstration compostage installé dans les jardins de la Maison de Retraite St Joseph à Nay.

Ce lieu de pratique du compostage est utilisé lors des animations réalisées par la CCPN pour la remise des composteurs aux foyers volontaires.

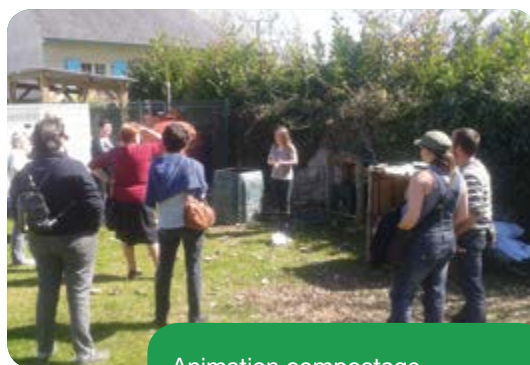
OBJECTIFS ANNÉE 2013

- Réhabilitation CET de Bénéjacq: recrutement du maître d'œuvre - lancement consultation travaux-réalisation travaux (2^e semestre 2013)
- Rénovation de la déchetterie de Coarraze: recrutement maître d'œuvre - réalisation de l'étude de rénovation du site.
- Aménagement des points de regroupement: lancement de l'appel d'offres pour la fourniture et la pose de cache-conteneurs.
- Collecte centre-ville de Nay: passage conteneurisation individuelle d'environ 200 foyers du centre-ville.

- Bilan test réemploi des encombrants de déchetterie
- Lancement d'une étude par la SMTD pour la gestion des bas-de-quais de déchetteries.
- ISDI Arros de Nay: recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation de l'étude de mise en conformité du site.
- Programme de réduction des déchets: bilan du test couches lavables en crèches-mise en place du service de location et de lavage de gobelets réutilisables.
- Programme d'animations et de visites de site pour les établissements scolaires.



Aire de compostage



Animation compostage

Assainissement

SPANC

La Communauté de Communes du Pays de Nay est compétente en matière d'Assainissement Non-Collectif (ANC).

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) accompagne les 24 communes présentes sur le territoire de la Communauté et leurs administrés, afin de faire respecter la salubrité publique et l'environnement, via le traitement des eaux usées des immeubles ou habitations non-raccordables au réseau d'assainissement collectif. La présence de ce traitement comme le maintien en bon état de fonctionnement des installations qui assurent l'assainissement des eaux usées, sont une obligation réglementaire (article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales et L. 1331-1 du Code de la santé publique).

L'année 2012 a été marquée par la fin du 1er diagnostic obligatoire des installations d'assainissement non-collectif sur le territoire de la Communauté de communes. L'objectif était d'établir un état des lieux précis des différentes installations d'assainissement non-collectif présentes sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Les contrôles des nouvelles installations d'assainissement non-collectif (ANC neuf)

En lien avec les services instructeurs du pôle urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la

Mer (DDTM anciennement DDE), et avec les mairies concernées par chaque projet, les pétitionnaires doivent demander trois types d'avis du SPANC:

- Lors de demande de: certificat d'urbanisme, déclaration préalable, projet de lotissement,... - qui concerne une parcelle vierge à viabiliser : **avis de contrôle de faisabilité d'implantation d'ANC.**

Cet avis notifie que la parcelle concernée par le projet est apte techniquement et réglementairement à recevoir tel ou tel type de filière d'ANC.

Cet avis est à joindre à la demande d'urbanisme;

- Lors de tout projet de construction, extension, demande de permis de construire, déclaration de travaux, réhabilitation, permis d'aménagement ou de lotir... : **avis de contrôle de conception - implantation d'ANC.**

Cet avis, rendu obligatoire depuis le 1er mars 2012 en amont de tout dépôt de demande d'urbanisme, confirme la nature de la filière d'assainissement préconisée lors du contrôle de faisabilité et précise son dimensionnement et son implantation selon un plan de masse. Sans cet avis, toute demande sera réputée défavorable et justifiera un refus auprès de la DDTM.

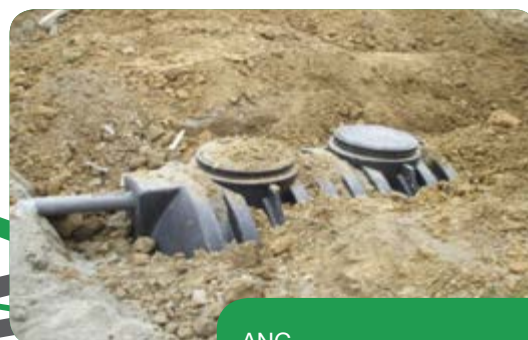
- Lors de la réalisation des travaux et avant remblaiement de l'assainissement : **avis de contrôle de bonne réalisation des travaux d'ANC et de conformité.**

Ci-dessous tableau récapitulatif des prestations du neuf effectuées par le SPANC ces 6 dernières années.

Rappel 24 communes	Contrôle de Faisabilité		Contrôle de Conception Implantation		Contrôle de Réalisation		Total Contrôles ANC Neufs	
	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance
TOTAL 2012	40	33	47	47	41	41	128	121
TOTAL 2011	69	61	62	55	47	43	178	159
TOTAL 2010	72	58	73	57	49	35	194	150
TOTAL 2009	43	40	46	42	63	52	152	134
TOTAL 2008	124	112	79	69	9	9	212	190
TOTAL 2007	54	-	26	-	9	2	89	2



STEP Montaut



ANC

LE POINT SUR LES DIAGNOSTICS ANC

En 2012, est constatée une nette diminution du nombre d'avis donnés par le SPANC en matière de contrôles de faisabilité et de contrôles de conception implantation. Ce ralentissement en matière de demande d'urbanisme s'explique par le fait que certaines communes se sont dotées d'un assainissement collectif.

Les contrôles de réalisation de travaux, quant à eux, ont très légèrement diminué (6 contrôles de moins qu'en 2011).

Globalement, en 2012, 128 demandes d'urbanisme et contrôles d'installations d'ANC neuves, tous avis confondus, ont été réalisés par le SPANC, et 121 ont donné lieu à une redevance.

Les contrôles des installations d'assainissement non-collectif existantes

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes a été confié à la SAUR, fin 2008, sur une période de 3 ans (fin des contrôles en juillet 2011).

Il s'agit d'un contrôle obligatoire et périodique, tous les 6 ans, de bon fonctionnement de toutes les installations d'ANC communales.

Seules les installations d'ANC récemment contrôlées conformes par le SPANC - moins de 3 ans - et celles dont l'immeuble va être prochainement raccordé au réseau d'assainissement collectif - d'ici 2 ans - ne sont pas concernées par ce contrôle.



AEP réseaux Montaut

Commune	Nbr diagnostics réalisés en 2012	Nbr total diagnostics réalisés
Angaïs	1	90
Arros de Nay	6	98
Arthez Asson	24	234
Asson	9	295
Baliros	2	21
Baudreix	5	128
Bénéjacq	7	49
Beuste	5	203
Boeil Bezing	3	82
Bordères	6	230
Bordes	9	44
Bourdettes	0	11
Bruges-Capbis-Mifaget	15	196
Coarrazze	9	152
Haut de Bosdarros	3	109
Igon	2	16
Lagos	4	198
Lestelle-Betharram	5	78
Mirepeix	0	12
Montaut	14	123
Nay	12	85
Pardies-Pietat	0	12
St Abit	1	1
St Vincent	5	129
Total diagnostics réalisés sur CCPN	147	2596



Chaque contrôle d'installation existante donne lieu à un compte rendu de visite de bon fonctionnement qui aboutit à l'une des trois évaluations: ACCEPTABLE, ACCEPTABLE SOUS RÉSERVE, ou NON ACCEPTABLE. Il s'agit ainsi de savoir si, au vu du respect de la salubrité publique et de la protection de l'environnement, le logement contrôlé présente une installation d'assainissement qui nécessite une intervention (entretien, vidange, travaux complémentaires, réhabilitation,...).

La grille d'évaluation utilisée est celle de l'Agence de l'Eau. L'utilisateur disposera alors de 4 ans pour réaliser les travaux de réhabilitation prescrit par le SPANC.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier non-raccordé au réseau d'assainissement collectif, le diagnostic ANC de l'installation est rendu obligatoire.

Dans le cas où l'installation s'avère «non-acceptable», l'acquéreur disposera alors d'un délai de 1 an pour réaliser les travaux de mise en conformité.

Le SPANC de la Communauté de communes se charge de réaliser ce type de prestations.

Fin 2012 et conformément aux exigences de la loi sur l'eau, l'ensemble des 24 communes présentes sur le territoire de la Communauté ont été diagnostiquées par la SAUR et le SPANC de la Communauté de communes. Les rapports communaux sont en cours d'élaboration et de mise à jour suite aux différentes

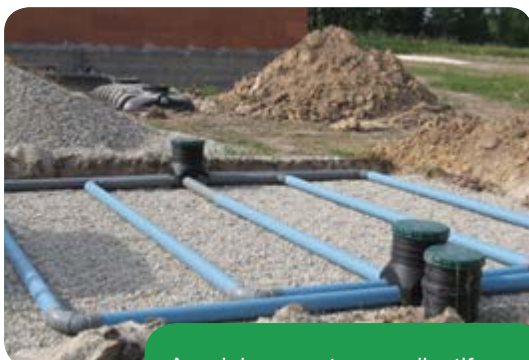
“repasses” sur les installations non-visitées par la SAUR. Ils seront restitués auprès des différentes mairies dans le courant de l'année 2013.

Ils permettront ainsi d'avoir une approche spécifique au cas par cas, pour chaque installation, et globale, à l'échelle du territoire communal voire intercommunal, des dysfonctionnements recensés.

Les conclusions de ces rapports apporteront des solutions individuelles ou collectives concernant les installations non-conformes et permettront ainsi de limiter les risques pour la salubrité publique et pour l'environnement.

Les objectifs pour 2013:

- Prise de compétence entretien des installations d'assainissement non-collectif par la Communauté de communes.
- Restitution des rapports communaux concernant les diagnostics de l'existant auprès des différentes communes.
- Préparation et planification du 2^e contrôle périodique de bon fonctionnement (prévu à partir de 2014).
- Traitement des dossiers d'urbanisme (CU + PC) concernant l'avis du SPANC et contrôle de réalisation du neuf.
- Réalisation des diagnostics ANC concernant les ventes immobilières.



Assainissement non collectif



Assainissement non collectif

FUSION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT

Elle a été réalisée le 1^{er} janvier 2012, avec la création du Syndicat d'assainissement du Pays de Nay (SAPaN).

Ce syndicat est issu de la fusion du SIVU Gave et Lagoin et du Syndicat d'assainissement de Nay à Baliros. Il gère l'assainissement collectif sur le territoire.

Ce nouveau syndicat regroupe 19 communes aujourd'hui, représentant un total de 7 000 abonnés pour 145 km de réseaux, 5 stations d'épuration et 30 postes de relevage.

Les Communes adhérentes sont : Angaïs, Arros de Nay, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat et Saint-Abit.

Les missions suivantes sont confiées au Syndicat, sur l'ensemble de son territoire, par les communes fondatrices:

- la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées;
- l'élimination et la valorisation des sous-produits de l'épuration;
- le contrôle des raccordements au réseau public de collecte;
- l'entretien des stations d'épurations, des postes et

des réseaux d'assainissement collectif

- la mise en conformité des ouvrages privés destinés à amener les eaux usées à la partie publique des branchements, ainsi que les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement des immeubles. Cette compétence s'exerce uniquement sur demande des propriétaires et selon les modalités définies par le Syndicat;

- l'étude, l'enquête publique des zonages d'assainissement

- la surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc.).

Il peut en outre assurer, dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

En fonction des besoins, le Syndicat exerce ses missions sous la forme de maîtrise d'ouvrage directe ou partagée, selon les règles en vigueur.

Le Syndicat peut également être compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.



Syndicat d'assainissement du Pays de Nay

FUSION DES SYNDICATS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2013 un seul syndicat d'eau potable est également chargé d'organiser le service public de distribution d'eau potable pour les 25000 habitants du Pays de Nay (hormis la commune de Saint-Vincent).

Ce syndicat nommé Syndicat d'eau potable du Pays de Nay (SEPPaN) est issu de la fusion des SIAEP Nay Ouest et Plaine de Nay.

Il regroupe désormais les communes de: Angaïs, Arros de Nay, Arthez d'Asson, Asson, Baliros, Baudreix, Bénégacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Haut-de-Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Betharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Pietat et Saint Abit.

Il dessert en outre Assat.

Le syndicat entretient un patrimoine de 22 réservoirs et 570km de réseaux, 11000 branchements. La

quasi-totalité de l'eau est fournie par le SMNEP (Syndicat du Nord Est de Pau) ce qui représente 1 830 000 m³ par an.

Le syndicat produit aussi 300 000 m³ par an (source Loustau à Montaut)

Ce syndicat a un rendement actuel de 65 %, ce qui signifie que le taux de perte est de 35 %.

Conformément à la loi Grenelle II, un schéma directeur avec une programmation pluriannuelle de travaux d'investissements a été étudié en 2012 et présenté aux élus et aux partenaires financiers (Conseil général et agence de l'eau Adour Garonne) le 12 février 2013.

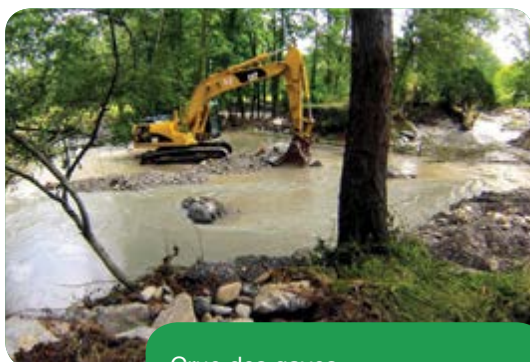
Les principaux travaux consistent à sécuriser la ressource, renouveler les canalisations, réhabiliter les ouvrages...

PLUVIAL

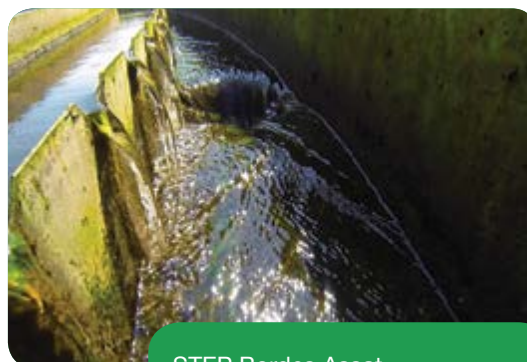
Dans un contexte réglementaire posé par l'art. L.2224-10 du CGCT et la Loi sur l'eau du 30/12/2006 compte tenu des impacts de certains dysfonctionnements de réseaux d'eaux usées (débordement de fossés, inondations de quartiers), la Communauté de communes a

décidé d'accompagner les communes dans leur compétence pluviale.

Pour ce faire, la CCPN a lancé en 2013 une étude de réalisation d'un zonage et d'un schéma directeur d'eaux pluviales sur l'ensemble du territoire.



Crue des gaves



STEP Bordes Assat

La cyber-base est un lieu ouvert au public, dont l'objectif est de faciliter l'utilisation des Technologies de l'Information et de la communication (TIC).

La cyber-base de Nay est ouverte depuis 2007 en partenariat avec les Communautés de communes Ousse-Gabas, Gave et Coteaux et le Conseil général.

Elle comprend 3 espaces - Nay Ger Narcastet - situés au plus près de leur population respective.

À Nay, les locaux sont situés au centre multiservices.

La cyber-base est composée de 7 ordinateurs connectés à Internet et pourvus de différents logiciels qui permettent le bon fonctionnement des ateliers.

LES HORAIRES DE LA CYBER-BASE (NOUVEAUX HORAIRES DEPUIS LE 1^{ER} AOÛT 2012)

	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h
Lundi					Atelier Nay		Accès libre Nay		
Mardi	Accès libre Nay								
Mercredi					Accès libre Nay		Atelier Nay		
Jeudi	Atelier Nay				Atelier débutant				

	CCPN	Hors CCPN
Abonnement de 12 mois, ateliers inclus		
Adultes	15 €	30 €
Mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi, 3 ^e inscrit d'un même foyer	7 €	15 €
Groupes (sans animatrice)	10 €/membre	10 €/membre
Pour les non-adhérents		
Accès libre	2 €/heure	2 €/heure
Atelier animé	4 €/atelier	4 €/atelier
Consommables		
Impression Noir & Blanc	10 cts/page	10 cts/page
Impression Couleur	30 cts/page	30 cts/page
Impression Photo 10X15	60 cts/photo	60 cts/photo
Impression Photo A4	2 €/photo	2 €/photo
Disquette	50 cts	50 cts
CD-RW	1 €	1 €
DVD-RW	3 €	3 €

ACTIONS ET PARTENARIAT 2012

Prévention des dangers sur Internet

Les jeunes forment la population la plus exposée, voire la plus ciblée sur le Net. C'est en effet un média de référence.

La toile est un espace ludique mais aussi un espace de tentations et à risques dans lequel l'enfant peut pénétrer d'un simple clic.

C'est pourquoi la cyber-base a proposé d'intervenir à titre gratuit auprès des élèves de CM1 et CM2 pour évoquer les risques inhérents à Internet grâce à de nombreux supports (dessins animés, jeux, affiches, etc.). 12 interventions ont été programmées sur 2012.

Les artistes du Piémont à Asson

Suite à la demande d'«Asson animation», la cyber-base s'est déplacée pour créer avec les participants des photos panoramiques.

Cet atelier a été particulièrement apprécié et la demande réitérée pour 2013.

Atelier demandeur d'emploi avec le LRA (Lieu de rencontre et d'accompagnement)

6 demandeurs d'emploi sont venus suivre une initiation informatique à la cyber-base avec au programme :

- initiation à l'outil informatique
- rédaction d'un CV
- recherches sur Internet
- pôle emploi.

Light Painting

Le light painting (littéralement «peinture de lumière» en français) est une technique de prise de vue photographique.

Elle consiste à utiliser un temps d'exposition long dans un environnement sombre et en y déplaçant

une source de lumière ou en bougeant l'appareil photo. La photographie obtenue révèle alors toutes les traces lumineuses dues soit à l'exposition directe du capteur à la source lumineuse, soit aux objets éclairés.

Les adhérents de Nay ont pu découvrir cette technique.

Enfants

Pour la 5^e année consécutive, la cyber-base organise différentes animations à destination des enfants.

Le planning, riche et ludique, est envoyé aux enfants inscrits à la cyber-base et est disponible à l'accueil du centre multiservices ainsi qu'à la Communauté de communes.

Pour 2012, les animations suivantes ont été proposées:

Stick : en partant de figurines dessinées à partir d'éléments simples, sont créées des animations par déplacement des points de pivot.

EclipseCrossword : création de mots croisés sur le thème de leur choix (sport, animal..).

Chaque enfant l'a ensuite imprimé et donné aux autres enfants.

ATELIERS PROPOSÉS

Ateliers de la cyber-base proposés en 2012

Chaque mois la cyber-base innove en proposant de nouveaux ateliers

Google agenda

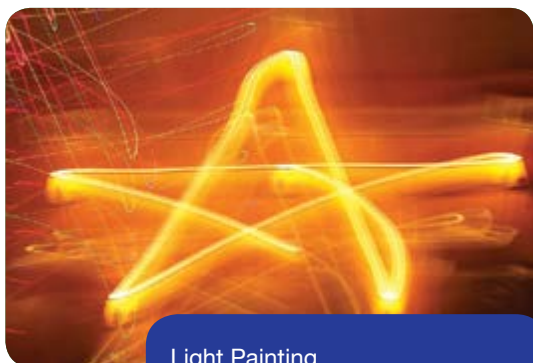
Scanner ses vieilles diapositives

Le PDF! Qu'es aquo?

Light Painting

Le développement durable et numérique.

Et toujours les ateliers débutants...



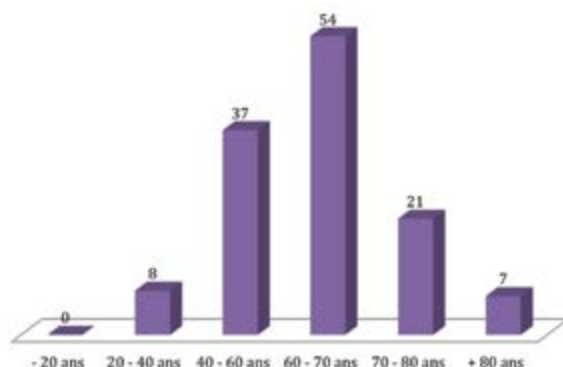
Light Painting



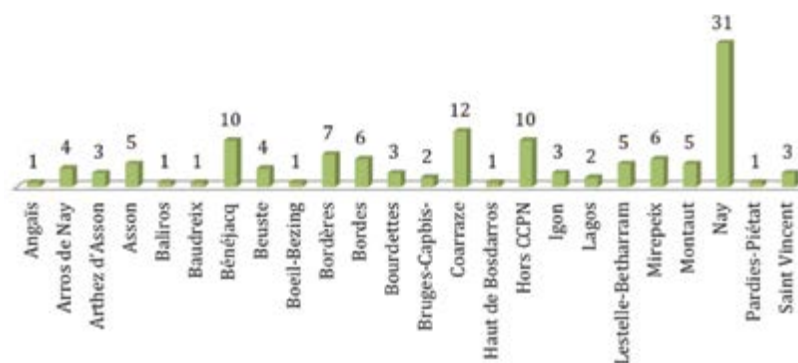
LES CHIFFRES DE LA CYBER-BASE EN 2012

Au 31 décembre 2012, la cyber-base du piémont comptabilisait, depuis sa création le 16 juin 2007, plus de 500 adhérents. Sur 2012, 70 personnes se sont inscrites et 57 personnes ont renouvelé leur abonnement.

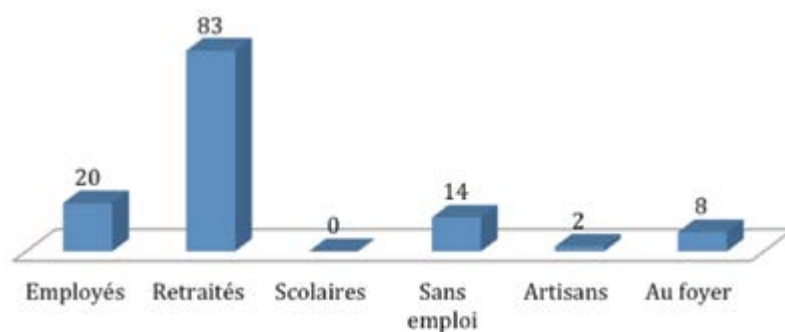
Statistiques par âge



Statistiques par communes



Statistiques par catégorie Socioprofessionnelle



GLOSSAIRE DES SIGLES

ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AEP	Adduction d'eau potable
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANC	Assainissement non collectif
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APGL	Agence publique de gestion locale
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
BP	Budget primitif
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCPN	Communauté de communes du Pays de Nay
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CE	Conseil d'exploitation (Office de tourisme)
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CET	Centre d'enfouissement technique
CLIC	Centre local d'information et de communication
CNAS	Comité national d'action sociale
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DSP	Délégation de service public
DOB	Débat d'orientations budgétaires
EMD	Enquête ménages-déplacements
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPFL	Etablissement public foncier local
ERP	Etablissement recevant du public
ETP	Equivalent temps plein
FAU	Film agricole usagé
FNP	Fonds national de prévention
MNS	Maître-nageur sauveteur
MAPA	Marché à procédure adaptée
OCM	Opération collective de modernisation
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OTC	Office de tourisme communautaire
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PLR	Plan local de randonnées
PLU	Plan local d'urbanisme
PMI	Protection maternelle et infantile
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
RAM	Relais d'assistantes maternelles
SAPAN	Syndicat d'assainissement du Pays de Nay
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunal
SIG	Système d'information géographique
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
STEP	Station d'épuration
TIC	Technologies d'information et de communication
TPU	Taxe professionnelle unique

